

LA CLEF
DU CABINET,
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

D E C E M B R E 1728.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Païs : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Republiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante &c.

395

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Decembre 1728.

A R T I C L E I.

*Contenant la suite de la Lettre des Prélats de
France au Roi, &c. dont le commencement
se trouve dans le Journal précédent.*

.... Rien n'est plus dangereux que ce qui est établi par les Auteurs de la Consultation, sur la forme & les conditions des Jugemens de l'Eglise ; ils presentent aux Fideles des prétextes pour refuser leur soumission à ces jugemens, & fournissent aux Novateurs les moyens d'en éluder l'autorité. Selon les Avocats, un jugement dogmatique du Pape ne peut acquérir de caractère de regle de Foi, que par l'acceptation claire, libre, unanime, décisive, que l'Eglise en fait par les Pasteurs ; cette acceptation ne doit être faite que par la voye de Jugement : On ne peut faire usage du suffrage des Evêques, qui sont du sentiment de l'Infaillibilité du Pape.... On ne doit faire aucun cas d'une acceptation, dont le principe secret a été la persuasion de cette Infaillibilité : Il ne peut y avoir de veritable jugement, lorsqu'il n'a point été procédé d'un examen juridique. Il faut même prouver la réalité de cet examen & de ce jugement.

De ces principes réunis, il s'ensuit qu'un Decret

du St. Siège, quoique suivi de l'acceptation du Corps des Pasteurs, n'oblige point les Fideles, à moins que cette acceptation ne leur paroisse claire, unanime, libre, décisive; qu'on ne leur ait même prouvé qu'elle a été faite par voye de jugement, & que ce jugement n'a été rendu qu'après un examen juridique, examen, qui d'ailleurs ne peut être juridique sans beaucoup de formalités & de précautions; qu'enfin ils ne soient assurés que les Pasteurs, qui ont adhéré à la décision du Pape, n'étoient point dans le sentiment de l'Infailibilité, ou qu'ils n'ont pas agi par le motif secret de cette persuasion: jusques-là nulle obligation de se soumettre au jugement, nulle Loi qui impose au Novateur la nécessité d'y acquiescer.

Nous sommes bien éloignés de penser, & de dire que pour porter, ou pour accepter un jugement sur la Foi, nous n'avons besoin ni d'examen, ni de discussion, ni de liberté; mais nous disons, & nous le disons en nous appuyant sur les promesses de J. C., que quand le Corps des Pasteurs a prononcé, il n'est jamais permis au Fidele de refuser sa soumission, ou de hésiter à la donner, parce qu'il est promis que les portes de l'enfer ne prévaudront point; par conséquent elles ne prévaudront ni par la violence, ni par la négligence, ni par la séduction. En vain alleguera-t-on qu'on n'a pas examiné, ou qu'on n'a pas assez examiné, ou qu'on a manqué de liberté, ou qu'on a été entraîné par des intérêts humains; J. C. est avec le Corps des Pasteurs, il est la sagesse du Pere, comme il est la vérité éternelle; il est donc avec eux en tant que sagesse, pour leur faire prendre les moyens assurés de connoître ce qu'il leur a enseigné, en même-temps qu'il est avec eux en tant que vérité, pour empêcher qu'ils ne s'égarent.

Dés que le vrai Fidele voit le Corps des Pasteurs uni au Chef, former une décision qui interesse la Foi;

dés

dès qu'il voit ce Corps respectable qui parle au nom de Dieu, & qui est assisté d'enfant, exiger la soumission, & prescrire l'obéissance, il ne balance point : on a beau lui dire, une partie de ces Pasteurs n'a pas prononcé par voye de jugement ; les autres ne sont pas unanimes dans le motif de leur décision ; c'est l'Infaillibilité du Pape qui a déterminé uniquement ceux-ci : l'examen de ceux-là n'a pas été suffisant, ou il n'a pas été juridique : il est à craindre que leur décision par l'obscurité des Propositions qu'ils censurent, ne donne lieu de confondre la vérité avec l'erreur : tous ces discours n'ébranlent pas sa foi, & n'affoiblissent point la confiance qu'il a dans la promesse de 7. C. : il voit l'unité dans le Corps des Pasteurs, & le point qui les réunit, est celui qui fixe sa croyance : il sçait que c'est à cette unité qu'il est dit, celui qui vous écoute, m'écoute &c. il ne lui en faut pas davantage ; il n'examine point comment le jugement a été formé, ni les differens motifs sur lesquels les Pasteurs ont pu appuyer leur décision : il lui suffit qu'ils aient parlé, pour qu'il regle sa Foi sur leurs enseignemens, il ne s'allarme point des perils qu'on veut lui faire envisager : il sçait que celui qui a promis son assistance aux premiers Pasteurs, saura les garantir & lui avec eux ; & que la simplicité de sa soumission fera toujours sa sûreté, comme la promesse de 7. C. fait la leur. De quelque maniere, disoit M. Bossuet, que l'Eglise donne son consentement, l'affaire est tout-à-fait terminée ; car il ne peut jamais arriver que l'Eglise gouvernée par l'esprit de vérité, ne s'oppose pas à l'erreur. Dieu, dit il ailleurs, sçait tellement se saisir des cœurs, que la saine doctrine prévaut toujours dans la Communion visible & perpétuelle des Successeurs des Apôtres.

Pourroit on ne pas sentir ici l'opposition qu'il y a entre les principes des Avocats & ceux qui doivent

conduire un véritable Fidele ? Cette opposition suffit pour convaincre tout homme, qui, selon le précepte de l'Apôtre, ne voudra pas être plus sage qu'il ne faut, & qui saura qu'il ne peut y avoir des questions interminables ; mais on découvre encore mieux le venin de ces principes réünis, c'est-à-dire, de cet assemblage de conditions ou fausses ou mal entendues, lorsqu'on examine l'usage qu'en font les Avocats.

Leur unique objet a été d'anéantir l'acceptation de la Bulle Unigenitus, & d'établir qu'elle ne peut jamais devenir une Loi de l'Eglise. Ainsi, après avoir dit que l'acceptation d'une Bulle dogmatique doit être claire & décisive, ils ajoutent bientôt après, que le Pape par la Bulle Unigenitus, n'annonce clairement ni les erreurs qu'il condamne, ni les vérités qui y sont opposées, & que les Evêques n'éclairent pas davantage par leur acceptation : ainsi, après avoir avancé qu'il faut que l'acceptation soit unanime, ils soutiennent que, loin de trouver dans l'Eglise Gallicane sur l'acceptation de la Bulle Unigenitus, ce concert & cette unanimité (entre les Evêques) on n'y trouve au contraire que division, que contradiction, soit entre le Pape, auteur de la Bulle, & les Evêques qui prétendent l'avoir acceptée..... soit même entre les Evêques acceptans ; qu'il y a impossibilité physique & absoluë qu'il y ait une unanimité de suffrage entre le Pape de qui la Bulle émane, & les Pélars qui voudront l'accepter : Ainsi, après avoir soutenu que l'acceptation doit être faite par voye de Jugement, & que ce Jugement doit être précédé d'un examen juridique, & d'un examen qui soit prouvé, qu'on ne doit faire aucun usage du suffrage des Evêques qui sont dans l'opinion de l'infailibilité du Pape, ils demandent qu'on cite une seule Eglise étrangere où la Bulle Unigenitus ait été l'objet d'une discussion serieuse, d'un examen juridique,

que , & en consequence ils rejettent le suffrage de tous les Prélats étrangers qui ont concouru à l'acceptation de la Bulle. Voilà comme on détruit par de vains raisonnemens , par de fausses applications , & par des maximes sans fondement , ce qu'il y a de mieux établi , & qu'on jette dans l'esprit des peuples une incertitude perpétuelle & pernicieuse sur l'autorité des Loix de l'Eglise. En suivant le principe des Avocats , la Bulle d'Innocent X. que personne n'a encore osé attaquer , seroit-elle à couvert des chicanes qu'on employe aujourd'hui contre la Bulle Unigenitus. Pourroit-on jamais prouver que tous les Evêques du monde Chrétien l'aient acceptée par voye de jugement , & après un examen juridique ? Quelqu'un ne pourroit-il pas objecter que parmi les Evêques étrangers il y en eût , qui ne se déterminèrent que par la persuasion de l'Infaillibilité du Pape ? Ne trouveroit-on pas de ces hommes qui ne rougissent point des plus mauvaises subtilités , qui diroient qu'il n'y a point eu alors d'unanimité entre les Evêques de France , & qui chercheroient à s'autoriser du témoignage de quelques Prélats , qui soutinrent depuis l'acceptation de la Bulle d'Innocent X. que ce Pape n'avoit pas condamné les cinq Propositions dans le sens de Jansenius ?

On pourroit employer de semblables subterfuges sur la Bulle de Pie V. contre les erreurs de Baius , sur la Bulle contre Molinos , & sur le Bref d'Innocent XII. contre le livre des Maximes des Saints ; cependant c'est de ces Bulles-là mêmes que plusieurs Evêques de France , à la tête desquels étoit M. le Cardinal de Noailles , déclaroient par un Acte authentique , qu'il ne leur manque rien , pour qu'elles soient regardées comme des décisions de l'Eglise.

Les véritables principes qu'on doit avoir sur les jugemens Ecclésiastiques , & qui ne peuvent être su-
jets

jets à aucune équivoque , ni à de fausses applications , c'est 1. qu'il est impossible que la multitude des Pasteurs , ou plutôt que tous les Pasteurs , à l'exception d'un petit nombre , s'unissent au Chef de l'Eglise pour souscrire à un Decret erroné ; ce principe est de foi , & il n'a pas besoin de preuves , il est renfermé dans la promesse. 2. Que pour juger de leur union , ou de leur unanimité avec le S. Siège , la seule voye sûre est de s'attacher aux Actes ou aux Décisions mêmes , comme au seul myen par lequel les Fideles puissent connoître ce que l'Eglise exige de leur obéissance. Toute autre maniere d'en juger est impossible & dangereuse : Impossible , parce qu'il faudroit pour cela non seulement que tout Fidele fût Théologien , mais que tout Fidele pût sonder le cœur & l'esprit de chaque Pasteur , pour y découvrir les motifs de sa décision qu'on ne puisse éluder , ou même anéantir : s'il est permis d'entrer dans la discussion des raisons qui ont porté chaque Evêque à y consentir. L'Eglise assemblée dans un Concile general , ne seroit pas plus à couvert d'une critique si téméraire , que l'Eglise dispersée. C'est la Loi qui oblige , & non pas les raisons de la Loi , encore moins les motifs imaginaires qu'on se donne la liberté d'attribuer au Législateur. L'une & l'autre Jurisprudence , c'est-à-dire , le droit Séculier , comme le droit Ecclésiastique , reconnoissent également la vérité de cette maxime.

C'est donc en vain qu'on veut retrancher du nombre des Evêques qui se sont déclarés en faveur de la Bulle Unigenitus , ceux dont on suppose que le consentement est fondé sur l'opinion qu'ils ont de l'Infaillibilité du Pape : si ce raisonnement avoit lieu , il n'y auroit plus de Concile general dont on ne pût attaquer les Decrets , lorsqu'ils auroient été proposés par le Pape , parce qu'on diroit toujours que plusieurs Evêques en y souscrivant , n'ont fait que se soumettre à une autorité qu'ils regardoient comme infaillible.

7. C. a prévu, sans doute, qu'il y auroit des Evêques qui entreroient dans ce sentiment. Il n'en a pas moins assuré les Apôtres & leurs Successeurs, qu'il seroit avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Donc les décisions du Corps des Pasteurs seront toujours la regle de nôtre Foi, quelque opinion que plusieurs d'entre eux puissent avoir sur l'autorité du Pape, autrement il faudroit dire que l'Eglise est devenue faillible contre les promesses de 7. C., ou du moins qu'on ne peut plus avoir aucune certitude de son Infailibilité, parce qu'une partie des premiers Pasteurs attribui la même Infailibilité aux décisions du Pape.

En suivant ces principes, tout ce que les Avocats opposent contre l'acceptation de la Bulle Unigenitus, tombe de soi-même : cette Constitution a pour elle le suffrage de presque tous les Evêques du monde Chrétien. Les Ordonnances des Evêques de France, les Mandemens & les Certificats des Archevêques des Eglises étrangères en font foi : Tous les Evêques sont unis dans les points essentiels, qui sont de reconnoître la doctrine de l'Eglise dans ce Decret, de condamner le Livre des Reflexions Morales, & les 101. Propositions qui en ont été extraites, & de condamner ces propositions avec les mêmes qualifications que le Pape a prononcées. Les mêmes Actes qui prouvent le suffrage du Corps des Pasteurs, prouvent leur unanimité dans tous ces points. Si quelques Evêques de France ont dit que leur acceptation étoit relative, ils ne se sont point départis de ces points essentiels, qui seuls pouvoient les unir à tous les Evêques du monde : ils n'ont point prétendu par leur relation mettre aucune restriction à la Bulle, ni à leur acceptation : cette relation ne signifioit autre chose que ce qui se trouve dans le consentement que l'on donne à un Acte que l'on médite, que l'on entend, que l'on veut expliquer à ceux qui s'en forment une fausse

idée : s'il y a d'autres Evêques qui par des acceptations singulieres ont voulu limiter la Bulle , & la restreindre , leur petit nombre ne préjudicie pas à l'unanimité de leurs Confreres , & à l'autorité du Corps des Pasteurs , qui s'unissent dans la signature & dans l'acceptation uniforme du même Decret. Qu'on objecte après cela que la Bulle n'est point claire ni décisive , parce qu'elle ne condamne les 101. Propositions que sous des qualifications respectives , cette objection ne peut point détruire la verité des deux principes qu'on a établis , ni l'application qu'on vient d'en faire , mais on montrera dans la suite que cette même objection n'est fondée que sur des maximes manifestement fausses & erronées.

Le Novateur & l'indocile trouveront encore de quoi s'autoriser dans la doctrine des Avocats sur les Conciles generaux : Il est même , disent-ils , une infinité de rencontres , où l'on est forcé de recourir à l'autorité suprême de l'Eglise Universelle , représentée par un Concile œcumenique L'on doit regarder le Concile œcumenique comme un Tribunal , ou actuellement subsistant , ou prochainement attendu Le plus grand obstacle à la convocation ordinaire des Conciles generaux , naît d'une fausse politique , qui fait appréhender à la Cour de Rome , que l'on n'agite dans ces saintes Assemblées des questions qui compromettent son autorité. Ils ajoutent , qu'il n'y a jamais eu d'occasion où la tenuë d'un Concile general ait été plus nécessaire pour procurer la paix à l'Eglise , pour réunir tous les esprits , & pour faire cesser les divisions , que la Bulle UNIGENITUS a fait naître Qu'on ne sent que trop que la tenuë d'un Concile œcumenique est le seul expédient qui puisse donner à l'Eglise une paix réelle & véritable , & que par conséquent on ne peut contester la canonicité

des Princes &c. Decemb. 1728. 403

de l'Appel au futur Concile general, qui a été interjeté par plusieurs Prélats, du nombre desquels est M. l'Evêque de Senz.

Il est, *dit-on*, une infinité de rencontres, où l'on est forcé de recourir au Concile general : c'est de l'extirpation des hérésies dont on parle, & pour laquelle on soutient la nécessité des Conciles generaux. Or cette exageration est insoutenable. Dans l'espace de dix-sept siècles tant d'hérésies ont affligé l'Eglise, & l'on ne voit pas vingt Conciles generaux : encore dans ce petit nombre de Conciles, combien y en a-t-il qui n'ont point été assemblés pour condamner des hérésies ? Où tend donc une exageration si fautive & si outrée ? ce n'est pas certainement à établir que dans les tems de schisme, ou d'une grande division sur la Foi dans l'Empire Chrétien, ces saintes Assemblées sont nécessaires. Ces occasions sont rares, & il ne peut y avoir sur ce point aucune contestation : Cette exageration tend à faire oublier le secours, que l'Eglise retire des suffrages réunis des Evêques dispersés dans leurs Sièges, à énerver l'autorité de l'Eglise répandue dans les Nations, & à assurer l'impunité aux opiniâtres, qui pour la défense de leurs erreurs, ne voudront reconnaître d'autre autorité souveraine que celle des Conciles generaux, en un mot à insinuer cette erreur tant de fois répétée dans les libelles, que le Concile general est la seule autorité infaillible qui puisse terminer les disputes qui s'élèvent dans l'Eglise, & exiger la soumission des Fidèles.

C'est cette erreur, c'est l'exageration affectée des Avocats, que S. Augustin a confondu d'avance, en répondant aux dix-huit Evêques Pelagiens, qui ayant appelé au Concile general, ne vouloient point reconnaître d'autre autorité décisive : A-t-on tenu des Conciles, *dit ce Pere*, pour condamner toutes les hérésies qui se sont élevées ? Au contraire il s'en est
trouvé

trouvé très-peu , pour la condamnation desquelles on a été obligé d'avoir recours à ces Assemblées , il y en a eu incomparablement plus qui ont été rejetées & prosrites dans les endroits où elles ont pris naissance , d'où on a appris dans les autres Pays qu'elles étoient à éviter.

Par une suite de la même erreur , les Auteurs de la Consultation avancent , qu'il n'y a jamais eu d'occasion où la tenuë d'un Concile fût plus nécessaire que celle de la situation présente de l'Eglise , par raport à la Constitution Unigenitus , & que le Concile œcumenique est le seul expédient qui puisse donner à l'Eglise une paix réelle.

Mais si les Guerres , si le partage des Empires , si la politique des Souverains mettent obstacle à la célébration du Concile , l'Eglise restera donc sans ressource , parce que le seul expédient de finir les disputes , lui sera refusé : 7. C. aura donc omis de la précautionner contre les divisions qui pourroient se former dans son sein , en ne lui donnant pour remède à ces divisions , qu'un expédient qui ne sera point au pouvoir des Pasteurs qui la gouvernent ? Le moindre Législateur a prévu les disputes qui pouvoient naître parmi les peuples dont il regloit la Police , & il leur a donné un moyen efficace de les finir souverainement , & 7. C. la Sagesse éternelle , aura laissé son Eglise sans ce secours.

D'ailleurs pourquoi demandera-t-on un Concile général , après que le Pape , & presque tous les Evêques ont concouru dans le même Decret ? reformeront-ils ce qu'ils ont décidé , rejeteront-ils ce qu'ils ont adopté ? l'erreur les avoit donc séduit jusques là , & les portes de l'Enfer avoient prévalu dans l'Eglise & contre l'Eglise , malgré la promesse de 7. C. ?

La suite le mois prochain,

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est
l'Ombre.

E N I G M E.

LA peine succede au plaisir,
Le travail au loisir,
Et c'est moi qui ramene
Le travail & la peine;
J'abrege même le sommeil
Pour rapeller les gens à leurs soins ordinaires,
A leur commerce, à leurs affaires;
Et je fais étaler avec grand apareil,
Ce que l'on ne vend pas en plus d'une semaine.
Enfin je suis un des fils du Soleil,
Et j'ai la Lune pour marraine.

III. On m'a envoyé de *Luneville* les vers suivans
sur l'élection de Dom Augustin Calmet à l'Abbaye
de *Senones*, dont il fut pourvû le 9. Juillet 1728.:
c'est un de ses amis qui les lui adresse par forme de
compliment. La belle & curieuse Histoire de *Lor-*
raine à laquelle ce Sçavant Benedictin travaille de-
puis plusieurs années, ne paroît pas encore, & le
public avide de tout ce qui sort d'une si belle & si
sçavante plume, se plaint du peu d'empressement
qu'on a à le satisfaire.

LOn sçait, cher Dom Calmet, que ton ambition
Ne te porta jamais aux honneurs de la terre,
Moins encore à ses biens, car ta vertu severe
Ten détache toujours par inclination.



Tu te plais à remplir tes vœux & ton devoir,
Dans le recueillement, le silence & l'étude;
Dès tes plus jeunes ans tu t'es fait l'habitude
D'un travail consommé qui ravit à le voir.



*L'art de persuader anime tes Ecrits ,
L'aimable verité forme ton caractere ;
Ton stile pur & net évite le mystere ,
Et ta rare candeur charme tous les esprits.*



*Senones t'a choisi pour son digne Prélat :
Chacun s'empressera d'y suivre ton exemple ,
Religieux en tout , au dehors comme au Temple ;
Et moins tu veux briller , plus ton nom a d'éclat.*

Par le Sr. CHERON, Peintre ordinaire & Valet
de Chambre de S. A. R. de Lorraine.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ESPAGNE, en PORTUGAL, &
en BARBARIE, depuis le mois dernier.*

E*spagne* Depuis la publication du Decret pour l'augmentation des Monnoyes, dont nous fîmes mention le mois dernier, on pese toutes les Espèces, excepté la monnoye du Pays, dite *Provinciale*: S'il ne manque pas à la piastra un quart de réale, elle passe pour son entière valeur, mais s'il en manque davantage, on rabat dans les payemens une réale & un quart pour chaque 32. qui pourroit manquer au poids. Pour épargner dans les gros payemens la peine de peser toutes les espèces les unes après les autres, on doit commencer par les compter, & on les pese ensuite ensemble. Les mille piastres doivent peser 117. marcs, une once & 4. huitièmes, poids de *Castille*, & on est tenu de rembourser ce qui peut manquer au poids. L'argent en barres, & autre argent non monnoyé, dont le titre est

est d'onze deniers, & qui est resté dans les Hôtels des Monnoyes jusqu'à la fin de Juiller dernier, est augmenté à proportion de l'argent monnoyé; de sorte que le marc est à present à 80. réaux de plate, monnoye du Pays, & l'once à dix réaux.

Le Roi est toujours indisposé, & ne paroît pas en public. Le 23. Septembre le Prince des Asturies étant entré dans sa seizième année, la Cour fut fort nombreuse au Palais, où les Ministres étrangers & les Grands parurent avec des habits & des équipages magnifiques, & S. A. R. dina ce jour-là en public avec tous les Infants. La Reine lui fit present d'une montre d'or garnie de diamans de prix, & la Princeesse de Brezil, de deux très-belles statues de bronze doré. Le Marquis de Brancas, Ambassadeur de *France*, est allé prendre l'air pendant quelques jours à *St. Ildefonse*; & Dom Joseph Patigno, Président du Conseil des Finances, est revenu de *Segovie*, où il étoit allé visiter l'Hôtel des Monnoyes. La Commanderie de *Hornos*, Ordre d'*Alcantara*, a été donnée par S. M. à Dom Alexandre de Guêvara & Bay, Marquis de Quintana & de Las Torres.

II. On assure que cette Cour s'intéresse tout de bon à l'accommodement du Roi de *Portugal* avec le *St. Siège*; que le Cardinal d'Astorga sera chargé de cette négociation, & que S. Em. va être envoyée à *Lisbonne*. Le 1. Octobre le Comte de Kônigseck donna dans son Hôtel une magnifique fête, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur son Maître, qui entra dans sa quarante-quatrième année: Les Ministres étrangers, ceux de Sa Majesté, & grand nombre d'autres personnes de distinction, y furent invitées, & la clôture s'en fit par un festin splendide, qui fut suivi d'un grand Bal. Un Express arrivé de *Fontainebleau* a fait revenir le Comte de Brancas de *St. Ildefonse* plutôt qu'il

ne s'étoit proposé, & cela pour remettre au Comte de Kônigseck quelques dépêches que S. Ex. avoit reçues pour lui ; sur quoi ces deux Ministres ont eu plusieurs conférences avec le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat. Le Marquis d'Arvelar, nouvel Ambassadeur du Roi de Sardaigne, a fait notifier aux autres Ministres étrangers, son arrivée en cette Ville ; & ceux du Roi de Portugal qui s'étoient arrêtés ici revenans de Rome, partent pour retourner à Lisbonne. On n'a eu aucunes nouvelles du Duc de Ripérda depuis son départ de Miranda pour O Porto, où il s'est embarqué ; mais on apprend par d'autres voyes, que ce Seigneur est heureusement arrivé en Angleterre, & qu'il est actuellement à Londres. La Duchesse son Epouse est toujours gardée à vûe dans la maison à Madrid, & le 4. on arrêta encore cinq personnes soupçonnées d'avoir eu part à son évasion. Le Cardinal Borgia fut surpris dernièrement d'une grande défaillance.

III. Le Marquis Mari partit le 7. en poste pour aller prendre le Commandement de l'Escadre qui est prête, partie dans la Baye de Cadix, & partie dans celle de St. Andero, & dès que la jonction en sera faite, cette Escadre composée de 14. Vaisseaux de guerre, mettra en mer, pour aller, dit-on, à la rencontre des Gallions qui sont attendus de l'Amerique pour la fin du mois de Decembre. Le gros Indult mis sur les effets de la Florille & desdits Gallions, n'est pas encore tout-à-fait réglé : la Cour a bien accordé quelque diminution, mais comme elle n'est pas assez considerable, ni proportionnées aux demandes qui ont été faites par les Ambassadeurs de France & de Hollande, ces Ministres ont encore depuis peu fait là-dessus de nouvelles remontrances. On a envoyé des Relais du côté de Pampelune au devant du Duc de Bournonville, qui
revient

révient du Congrès de *Soissons*, chargé, dit-on, de plusieurs nouvelles propositions, & de faire rapport de ce qui s'est passé dans les Conférences qui se sont tenuës à *Fontainebleau*, entre le Cardinal de Fleury & les autres Ministres Plénipotentiaires des Puissances intéressées. Le 10. le Cardinal Pereyra, Portugais, arriva ici de *Rome* retournant à *Lisbonne*, & prit son logement chez le Marquis d'Arvelar, Ambassadeur du Roi de *Sardaigne*; le 11. Son Em. se rendit au Palais, & eut l'honneur d'y saluer la Reine, la Princesse de *Brezil*, & la Famille Royale. On écrit de la *Corogne*, que deux Vaisseaux de guerre, montés chacun de 44. pieces de Canon, & de 300. hommes d'Equipage, en firent dernièrement voile pour la *Havane*; & que quatre autres qui sont arrivés de *Cadix* à *Ferrol*, Port situé à une demie lieue de la *Corogne*, pour y charger du Fer & d'autres effets, doivent les suivre au premier tems favorable. On a aussi transporté ici 2000. Matelots, pour être repartis sur les Vaisseaux qui ont été équipés dans ces Ports, & dans celui de *St. Andero*.

IV. Le premier projet de Treve dressé à *Fontainebleau*, n'ayant été ni goûté ni accepté par cette Cour, comme nous le dîmes le mois dernier, on en a depuis peu renvoyé ici un second avec plusieurs changemens; & c'est ce qui occasionne les fréquentes conférences qui se tiennent depuis quelque tems entre les Ministres de S. M. & ceux de l'Empereur, de *France*, d'*Angleterre* & d'*Hollande*. Le 15. le Comte de Kônigseck, après un long entretien qu'eut S. Ex. avec le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat, dépêcha un Exprés à *Vienne* par *Paris*, avec ordre d'y laisser un paquet de Lettres au Comte de Sintzendorff, premier Ambassadeur Plénipotentiaire de Sa Maj. Imp. au Congrès.

Comme toutes ces
D d affaires

affaires se négocient avec beaucoup de circonspection, on ne peut être bien informé de ce qui se passe ; on sçait seulement qu'il y a un nouveau projet de Trêve sur le tapis, & qu'on en est à examiner les articles & les conditions. Le Roi a fait présent à la Reine d'un diamant de la valeur de 12000. pistoles, qui a été exposé pendant plusieurs jours dans la Salle d'Audience, pour le faire voir aux Grands du Royaume & aux Ministres étrangers : Sa Maj. a aussi disposé de plusieurs Charges militaires qui étoient vacantes, & a nommé Dom Manuel de Villa-Vincencia y Grenada, Gouverneur & Capitaine General de la Province de *Ste. Croix* dans le Royaume du *Perou*. On a fait embarquer à *Barcelonne* quantité de munitions de guerre, pour les transporter à *Malaga* : les Entrepreneurs des vivres en *Catalogne*, ont ordre de se pourvoir de 60. mille sacs de grains dans les Pays étrangers, & on en attend cent mille, du Consul qui est à *Genes*. On a fait assembler grand nombre de Milices dans le Royaume de *Galice* ; mais on croit que c'est pour en choisir les hommes qui seront propres à servir sur les Vaisseaux de guerre qui sont dans les Ports de *Biscaye*, & qui doivent aller à la rencontre des Gallions. Le Duc de Bournonville, premier Ambassadeur Plénipotentiaire de S. M. au Congrès de *Soissons*, n'étoit pas encore arrivé de *Paris* le 18. Mr. le Nonce Aldobrandini fait préparer un Appartement dans son Hôtel pour Mr. Bichi, qui est attendu de *Portugal* retournant à *Rome* ; ce qui fait croire que les choses dans ce Pays sont en termes d'accommodement avec le St. Siege. L'échange des Infantes d'*Espagne* & de *Brezil* est, dit-on, remis au mois d'Avril prochain.

V. *La Jamaïque*. Les Lettres qu'on reçoit de ces quartiers, dattées du mois d'Août dernier, portent que les Gallions Espagnols étoient revenus de *Car-*

des Princes &c. Decemb. 1728. 411

tagene à *Porto-Bello*, & qu'il y étoit auffi arrivé de *Cadix*, & en dernier lieu de la *Havane*, quelques Vaisseaux de guerre de la même Nation ; que dès que les Gallions auront chargé l'or & l'argent qu'ils doivent transporter en *Espagne*, ils retourneront à *Cartagene*, sous le convoi desdits Vaisseaux de guerre, pour y embarquer l'argent & les autres effets qui y sont restés ; qu'ils ne sont qu'au nombre de 11., les autres étans hors d'état de servir, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils pussent se mettre en mer, ni entreprendre le voyage de *Cadix* avant le mois de Novembre. Les Armateurs Espagnols ont fait en ces Pays quantité de prises sur les Anglois, & pendant les broüilleries entre les deux Couronnes, le Commerce & la Navigation y ont été fort dérangés.

VI. *Cadix*. On a reçu des ordres de la Cour de faire partir pour la *Corogne* quatre Vaisseaux de guerre, une Fregate & deux Bâtimens qui ont été fretés pour le transport de 2000. Matelots. L'Escadre qui a été équipée ici, est toujours dans la Baye, & le Marquis Mari est attendu pour en prendre le Commandement ; après quoi elle mettra, dit-on, à la voile pour aller à la rencontre des Gallions, qui, à ce que l'on compte, partiront de *Cartagene* pendant le mois de Novembre. Il arriva dernièrement ici un Vaisseau revenant des *Carraques*, & il y a une Fregate de 24. pieces de Canon, prête à y retourner au premier vent favorable, & qui aura sous son convoi plusieurs Bâtimens Marchands chargés pour ces quartiers : ceux pour *Buenos Ayres* sont état de partir à la fin d'Octobre. On mande de *Gibraltar*, que conformément à la dernière Déclaration de S. M. Br., la Garnison de cette Place ne sera à l'avenir relevée que tous les six ans.

VII. *Portugal*. La Reine entra le 7. Septembre dans sa 46. année : les Ministres étrangers & la

principale Noblesse eurent l'honneur de complimenter L. M. , & le Comte d'Ericeira, Directeur de l'Academie Royale de l'Histoire, prononça le soir dans l'Apartement du Roi, un très-beau Discours à la louange de cette auguste Princesse. Le bruit s'est repandu, que sur les avis qu'on a reçu que le Pape se propoisoit d'envoyer ici un Légat à *Latere*, S. M. a défendu très-expressément aux Gouverneurs des Villes frontieres, de le laisser entrer dans le Royaume; ne voulant écouter aucune proposition d'accommodement avec la Cour de *Rome*, à moins qu'elle ne lui donne satisfaction sur la promotion de Mr. Bichi au Cardinalat. On ne parle plus de l'échange des Princesses des *Asturies* & de *Brezil* depuis l'indisposition du Roi d'*Espagne*; & cette affaire ne se consommera, dit-on, qu'après le rétablissement de la santé de ce Monarque. Dom Diego Mendoga de Cortereal, qui étoit Envoyé extraordinaire de Sa Maj. auprès de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces Unies, a été rapellé, & est revenu de *La Haye* par la *France* & l'*Espagne*. Le premier Octobre le Roi prit le deuil pour la mort de la Reine de *Sardaigne*, & S. M. à cette occasion a été 4. jours sans paroître en public. La Flotte Marchande de *Rio de Jennero* est attenduë dans le *Tage* pour la fin de Novembre; & on apprend par les dernieres Lettres venuës de ce Pays, que le Vaisseau de guerre qui partit le mois d'Avril dernier du Port de *Lisbonne*, y étoit heureusement arrivé; mais que la *Nôtre-Dame de Montserrat* avoit fait naufrage dans le trajet. Le 25. Septembre on essuya dans la Ville de *Barca* un orage des plusterribles: tous les Moulins sur les Rivières de *Paulim* & de *Morem* furent entraînés par la rapidité des eaux: les arches du Pont de *Moya*, qui étoit un ouvrage des Templiers, furent renversées, & les Vignes des Côteaux qui sont entre ces deux Rivie-

des Princes Ec. Novemb. 1728. 413

res , détacinées & entraînéees par les tortens. On fait monter le dommage à plus de 300. mille cruzades. L'Epouse du Lord Tirawley, Envoyé extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne*, s'est embarquée pour retourner en *Angleterre*.

VIII. *Barbarie differens endroits.* Le Contr'Amiral Grave qui commande dans ces mers une Escadre Hollandoise de 8. Vaisseaux de guerre, étant chargé de renouveler les anciens Traités de Paix entre L. H. P. les Etats Generaux des Provinces Unies, & les Puissances Maritimes situées le long des Côtes de *Barbarie*, partit d'*Alger*, au mois d'Août dernier, après avoir exécuté sa Commission, & parut le 30. devant *Tunis*, ayant essuyé une violente tempeête dans le trajet : il fut d'abord salué de 21. coups de Canon tirés des Châteaux, avant qu'il eût lui-même fait saluer la Ville, & le lendemain 31. il remonta la Riviere à bord de diverses Chaloupes, accompagné des principaux Officiers de son Escadre. Il fut encore salué de 19. coups de Canon du côté de la Campagne, & lorsqu'il eut mis pied à terre, des Députés de la Régence le reçurent sur le bord de la Riviere, & le conduisirent en grand cortège chez le Consul d'*Hollande*, où d'autres Députés le vinrent complimenter sur son heureuse arrivée. Le 1. Septembre il alla à l'Audience du Bey & du Divan qui le reçurent avec de grandes marques de distinction : la premiere preuve qu'on lui donna du desir que la Régence avoit d'entretenir une amitié sincere avec L. H. P. fut de lui accorder une diminution considerable des droits de Douane auxquels la Nation Hollandoise étoit assujettie, & les jours suivans ayant achevé sa négociation touchant le renouvellement du Traité, il fit voile le 7. avec son Escadre pour aller faire la même chose à *Tripoly*. Les *Saletins* continuent de courir sur les

Bâtimens Anglois, & trois Vaisseaux de guerre de cette Nation sont obligés de croiser à la hauteur du Port de *Salé*, pour empêcher les Corsaires d'en sortir. Cependant l'Amiral Cavendish est, dit-on, arrivé à *Gibraltar* avec l'Escadre Angloise qu'il commande, consistant en huit Vaisseaux de guerre, & qui doit être augmentée jusqu'au nombre de 13. : Ces Vaisseaux sont, le *Cantorbery*, le *Rumney*, la *Princesse Louise*, le *Douvres*, l'*Avanture*, le *Gibraltar*, le *Pool* & le *Seaford*; mais on n'apprend pas que cet Amiral ait encore passé le Détroit, ni entraîné aucune négociation pour le renouvellement des Traités de Paix entre la *Grande Bretagne* & les Régences de ces Pays. Les Fregates qui ont été laissées par les François devant *Tripoly*, croisent toujours à la vûe de ce Port, & doivent être renforcées par quelques Vaisseaux de guerre qui sont sortis de *Toulon* & de *Marseille*, & qui passeront l'Hyver à croiser le long des Côtes de *Barbarie*. Le dommage causé à *Tripoly* par le dernier Bombardement, est inexprimable; & le Bacha de cette Ville qui s'étoit opposé à l'accommodement avec la *France*, s'étant voulu sauver après l'expédition de l'Escadre de cette Couronne, a été, dit-on, pris & étianglé par ordre du Bey: cependant on assure que depuis ce Bombardement les Corsaires Tripolitains ont pris plus de 50. Bâtimens François sur les Côtes de *Provence* & de *Languedoc*: ceux de *Tunis* mieux avisés ont envoyé leurs Députés à la Cour de *France* pour l'exécution des Articles stipulés par le dernier Traité conclu avec cette Couronne. On confirme que Muley-Hamet a été remis sur le Trône de *Maroc*; que ce Prince s'étant mis à la tête des Noirs qui se sont déclarés pour lui, s'étoit rendu Maître de la Ville de *Mequinez*, qu'il avoit abandonnée au pillage à ses Troupes; que le Roi déposé Muley-

Ab-

des Princes Ec. Decemb. 1728. 415

Abdelmalech s'étoit retiré à *Fez* ; mais que Muley-Hamet s'étant mis en marche avec son Armée , le tenoit étroitement assiégé dans cette Place ; Que depuis cette révolution il étoit venu 4. Vaisseaux de guerre Anglois , dont le Commandant avoit d'abord envoyé un Officier à terre , pour demander au Magistrat s'il vouloit rompre avec la *Grande-Bretagne* , ou continuer la Paix ; que Muley-Hamet en ayant été informé , avoit répondu qu'il n'avoit rien plus à cœur que d'entretenir une bonne intelligence avec S. M. Brit. , & avoit même ordonné qu'on relâchât un Vaisseau Anglois pris depuis peu par les Saletins. On dit la Paix conclüe entre l'Empereur & la Régence de *Tripoly*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Pape tint le 20. Septembre un Consistoire , & fit la promotion de deux nouveaux Cardinaux , qui sont Mr. Caraffa Napolitain , Evêque *in partibus* , Secrétaire de la Congregation des Evêques & Reguliers ; & Mr. Accoramboni , son Auditeur & Evêque d'*Imola*. Le choix qu'a fait S. S. du premier , a été fort aplaudi , Mr. Caraffa étant neveu de l'Archevêque de *Naples* , d'une des plus illustres Maisons de ce Royaume , & Prélat d'un très-grand mérite : mais le second n'a été du goût ni du Sacré College , ni des Cours étrangères. Les Ambassadeurs de l'Empereur , des Rois de *France* & d'*Espagne* , qui étoient avertis de la résolution du St. Pere , avoient dans une Audience à laquelle ils avoient été admis quelques jours auparavant , essayé de détourner S. S. d'élever à la Pourpre Mr. Accoramboni , l'exhortant de penté plûrôt

plûtôt aux Nonces qui depuis long-tems servent dans les Cours, au lieu que Mr. Accoramboni n'étant en Prélature que depuis 7. ans, pouvoit bien se contenter des grands Emplois dont il étoit pourvû ; Qu'il y avoit, outre les Nonces, des Sujets qui devoient lui être préférés, tels que Mr. Cibo, Majordôme, & Mr. Colonna, Auditeur de la Chambre Apostolique, Prélats d'une naissance distinguée, & recommandables par leurs services ; mais toutes ces remontrances, & les oppositions des Cardinaux, n'ont produit d'autre effet que d'avancer la promotion que le Pape avoit projetée ; & le même jour les deux nouveaux Cardinaux étans allés remercier le Pape, S. S. les reçut d'une manière très-gracieuse, & leur donna même la Calotte. L'après-midi Leurs Em. allèrent rendre visite à la Duchesse de Gravina, nièce du St. Pere : le 23. S. S. fit la cérémonie de leur donner le Chapeau dans un Consistoire public qu'elle tint exprès, à l'issuë duquel L. Em. allèrent visiter à l'ordinaire la Basilique de *St. Pierre*, & commencerent leur visite au Sacré College par celle du Cardinal Doyen. Mr. Accoramboni doit à la seule faveur du Pape, à sa vertu & à son mérite, son élévation au Cardinalat : il est, dit-on, de *Foligno*, petite Ville de l'Erat Ecclesiastique, & à un frere Secrétaire de Cabinet du Roi de *Pologne*.

II. Quoique cette promotion ait fait beaucoup de mécontents, non seulement parmi les Cardinaux & les Ministres étrangers, mais encore parmi les principales familles de cette Ville de *Rome*, ces dernières n'ont pas manqué d'en témoigner leur joye feinte ou sincere, par des illuminations & d'autres réjouissances publiques ; mais le Cardinal Albani, Camerlingue, l'un des opposans, ou plus piqué, ou moins politique, partit pour *Urbain* la veille de la promotion de Mr. Accoramboni, pour n'être pas

des Princes &c. Decemb. 1728. 417

obligé de le féliciter. Dans le même Consistoire du 20., le Cardinal d'Althan qui s'y trouva, proposa l'Archevêché de *Barri*, vacant dans le Royaume de *Naples*, pour Mr. d'Althan son neveu : le Pape proposa aussi les Evêchés de *Borgo San Sepolcro* en *Toscane*, pour le Pere Prieur Dominicain du Couvent de la *Minerve*, & celui de *St. Marc* dans le Royaume de *Naples*, pour le Pere Magni de l'Ordre de Cîteaux. Mr. Gentili a été fait Secrétaire de la Congregation des Evêques & Réguliers en la place de Mr. Caraffa ; & Mr. l'Avocat Pittoni, Auditeur du Pape, en la place de Mr. Accoramboni. S. S. a aussi disposé en faveur de ce dernier, de l'Evêché *in partibus* dont étoit pourvû Mr. Caraffa ; de la Charge de Secrétaire de la Congregation du Conseil, vacante par la promotion de Mr. Gentili, en faveur de Mr. Abatti, Lieutenant de la Chambre Apostolique, dont la place a été donnée à Mr. Bardi ; & Mr. l'Avocat Antanioni ayant été démis de son Emploi de Secrétaire des *Monts*, le St. Pere l'a donné à un sujet natif de *Benevento*. Le Cardinal del Giudici, pour témoigner à Mr. Caraffa la part qu'il prend à son élévation, lui a fait un present de la valeur de 5000. écus Romains. Dom Jules Cesar Colonne Carbognano, fiancé de Dona Cornélie Barberini, fille unique du feu Prince de Palestrine, est revenu de la Cour de *Madrid*, & s'est retiré à *Subiaco*, qui est une Abbaye du Cardinal Barberini, où il restera jusqu'à ce que tout soit prêt pour la consommation de son Mariage, & pour prendre en même-tems le titre de Prince de *Palestrine*, & d'héritier présomptif de la Maison Barberini. Le 24. le Pape donna une Audience particuliere à l'Ambassadeur de *Venise*, après laquelle S. S. donna aussi Audience à ses Ministres.

III. La nuit du 1. au 2. Octobre le Cardinal de Polignac

Polignac fit partir un Exprés pour la Cour de *France*, avec la dernière résolution du Pape, sur l'affaire du Cardinal de Noailles, & le résultat de la Congregation dont nous fîmes mention le mois dernier. Enfin après bien des allées & des venues, des négociations & des remises, elle est, dit-on, pour le coup terminée à la satisfaction du St. Siège, & on s'attend que Son Em. fera publier dans peu à *Paris* un Mandement contenant son acceptation pure & simple de la Bulle *Unigenitus*. Le Cardinal Cinfuegos, Ambassadeur de l'Empereur, tint dernièrement dans son Palais une Congregation composée de 28. Cardinaux, sur la future Canonisation du Bienheureux *Jean Nepomucene*, & le Cardinal d'Althan, comme Solliciteur principal du Procès, donne tous ses soins pour en voir la fin avant son départ pour la Cour de *Vienne*. Le Roi de *Portugal* a notifié par écrit au Pape la mort de l'Infant Dom Alexandre, l'un de ses fils, & comme S. S. lui a fait une réponse conçûe dans les termes les plus civils, on se flatte que cette correspondance fournira quelque ouverture à l'accommodement entre les deux Cours, qui d'ailleurs est expressément recommandé à *Lisbonne* de la part de S. S. au Cardinal de Motta. La pension de dix mille écus sur l'Evêché de *Montreal* en *Sicile*, dont l'Empereur avoit privé le Cardinal del Giudice, pour s'être mêlé de l'élection du nouveau General des Carmes, en vertu d'un Bref de S. S., mais contre les ordres exprés de S. M. I., vient cependant de lui être renduë par ce Monarque à la sollicitation du Roi d'*Espagne*. Le Pape a signé de son propre mouvement le Contrat de Mariage de Dom Jules Cesar Colonne Carbognano. M. le Tresorier a fait publier & avertir par un Placard tous les Nobles Romains qui ont emprunté de l'argent du *Mont de Piété*, de le rembourser dans le

terme

terme de deux mois , à peine d'exécution.

IV. On parle d'un nouveau voyage du Pape à *Benevent* pour le mois de Mars prochain: Mr. *Santa Maria* est parti par ses ordres pour aller presser les travaux de l'Eglise de *St. Barthelemi* que S. S. fait rebâir, & faire, dit-on, les préparatifs pour sa réception. Le St. Pere s'est enfin rendu aux pressantes sollicitations & aux instances réitérées qui lui ont été faites de la part des Ministres de l'Empereur, du Roi de *France* & du Roi d'*Espagne*, en faveur des Nonces qui résident dans ces trois Cours, & S. S. a déclaré qu'Elle leur destinoit les premiers Chapeaux vacans. La Congregation établie sur les differends avec la Cour de *Portugal*, travaille assidument à les terminer. On parle d'un expédient proposé par S. S. à S. M. Portugaise, qui est de lui accorder un Bref, en vertu duquel tous les Nonces qui seront désormais à la Cour, seront élevés au Cardinalat avant leur départ: mais dans cet accommodement proposé, on ne voit pas qu'il soit fait aucune mention de Mr. *Bichi*, qui, à ce que l'on assure, est même déjà sorti du Royaume pour se retirer ailleurs: Tel est le sort ordinaire des petits, quand ils se trouvent engagés dans les querelles des grands. Le Pape a assigné une pension de 50. écus par mois au Cardinal *Porcia*, & a donné pour une fois deux mille écus à chacun des deux nouveaux Cardinaux *Caraffa* & *Accoramboni*: Le Prince de *Belvedere* a aussi envoyé de *Naples* mille pistoles au Cardinal *Caraffa* son frere, pour le mettre en état de soutenir sa nouvelle Dignité. Mr. *Almeyda* Portugais, ayant reçu des mains du Cardinal *Corsini* la Manteline de Prélat Domestique du Pape, est parti pour retourner à *Lisbonne*, & lorsqu'avant son départ il alla prendre congé de S. S., Elle l'honora du titre de *Protonotaire Apostolique turnumeraire*,
dont

le Bref lui fut expédié sur le champ. L'Evêché de *Lorette* & de *Recanati*, qui vient de vaquer par la mort de Mr. de Busly, est destiné au Pere Camatta Dominicain, Evêque de *Rieti*; & ce dernier, à l'Abbé Muscatola Napolitain. Le 8. l'ouverture du Tribunal de la *Rote* se fit avec la Cavalcade & les ceremonies accoutumées. S. S. a remis au Sr. Sisti une somme de 8000. écus, sur celle de 30000. qu'il doit à la Chambre Apostolique.

V. Le 11. le Pape fit la ceremonie de consacrer dans l'Eglise d'*Ara-Cali*, l'Autel de St. François qu'il a fait rebâtir à la moderne à ses propres frais, Le 12. S. S. donna une Audience de deux heures au Cardinal Coscia qui s'y rendit en habit court, & l'après-midi Elle alla voir au *Quirinal* la magnifique Chaire Episcopale qu'Elle a fait faire, pour l'envoyer à *Muro*, Evêché Suffragant de *Benevent*: le 15. Elle fit à St. Jean de *Latran* la consecration de l'Autel du St. *Crucifix*, devant lequel Elle celebra la Messe. On croit à present que le Roi de *Portugal* acceptera la proposition que le Saint Pere lui a fait faire par le Cardinal de Morta, puisqu'il n'y aura désormais aucune difference ni distinction pour les promotions entre cette Couronne & celles de *Vienne*, de *France* & d'*Espagne*: on dit aussi que S. M. Portugaise laisse à la volonté du Pape la nomination de Mr. Bichi au Cardinalat, lorsqu'il sera revenu à *Rome*. S. S. a ordonné au General des Franciscains, de solliciter la Béatification & Canonisation de tous les Religieux de cet Ordre, morts en odeur de sainteté; lui offrant d'en faire Elle même la dépense, en cas que l'argent lui manque pour cela. Les Cardinaux Pipia, Corradini & Falconieri sont allés prendre l'air à *Trivoli*, *Albano* & *Villa-Rufina*. Le 16. le St. Pere alla à St. Sixte le Vieux, où il passa la nuit avec les Religieux de son Ordre.

VI. La Congregation des *Rites* a reçu de *Venise* le Procès de la vie, mœurs & miracles du feu Cardinal Barbarigo, Evêque de *Padoïe*, & on va travailler à la Canonisation de ce Prélat, mort seulement depuis environ trois ans en odeur de sainteté. Le Pape, à ce que l'on assure, a déclaré qu'il ne donneroit plus à l'avenir aucun Evêché aux Religieux Dominicains, parce que la plupart de ceux à qui il en offre, refusent de les accepter, & que d'autres qui en sont pourvus, demandent leurs démissions sous divers prétextes. Le nouveau Cardinal Accoramboni, avant son départ pour *Viterbe*, où S. Em. est allé voir deux de ses Sœurs Religieuses dans un Couvent de cette Ville, a fait présent au Pape d'un Crucifix d'or massif, & S. S. fait travailler à une magnifique Pendule de Chambre, qu'Elle veut donner au Cardinal Coscia. Les Cardinaux Lercari, Imperiali, & Alexandre Albani sont allés prendre l'air à la Campagne. Mr. Cherardini Chevalier de *Maltbe*, qui étoit venu ici exécuter une Commission de la part du Chevalier de Saint George, est retourné à *Bologne*, & a été honoré à son retour par ce Prince du titre de Grand Prieur d'*Angleterre*. Le 20. S. S. fit la cérémonie de consacrer l'Eglise de *St. Philippe de Neri*. Le Roi de *Pologne* a envoyé ici un de ses Gentilshommes pour acheter des Statuës & Antiquités, & le Prince Chigi & le Cardinal Alexandre Albani lui en ont déjà vendu chacun pour près de trente mille écus.

VII. *Naples*. L'Empereur a donné pour trois ans au Marquis de Los Balbases Espagnol, le Gouvernement du *Château-Neuf* de cette Ville, qui est d'un revenu très-considérable. On mande de *Seggiano* dans la *Basilicate*, que le Prince de Sangro y a fait faire pendant trois jours de grandes réjouissances, à l'occasion de la promotion de Mr. Caraffa au Cardinalat.

VIII.

VIII. *Modene*. On suppose qu'il y a quelque nouvelle broüillerie à la Cour de *Modene*, par le départ précipité du Prince Hereditaire & de la Princesse son Epouse, qui partirent dernièrement de leur résidence de *Reggio* avec peu de suite, ayant laissé les Princes leurs fils sous la garde de la Comtesse Boschetti : On assure que L. A. S. vont à *Genes*, où elles feront quelque séjour. Cependant, sur ce que le Duc Regnant vient de leur envoyer une remise de 15000. écus, & que ce Prince leur a augmenté de 20000. écus leur appanage, on se flatte que l'absence de L. A. S. ne sera pas de longue durée, & qu'elles reviendront passer l'hyver à *Reggio*.

IX. *Genes*. Le Prince Emanuel de *Portugal* est revenu ici de *Parme* & de *Modene* contre toute attente. Le 28. Septembre la Princesse Epouse du Prince Hereditaire de *Modene* arriva à *Saint Pierre d'Arenne*, avec une suite de trois Carosses & de quelques Caleches : S. A. S. alla descendre à l'Hôtel du Comte Guicciardini, Envoyé de l'Empereur, & le Prince son Epoux y arriva aussi le lendemain. Le Prince Emanuel de *Portugal* alla d'abord leur rendre visite, & la Regence les a fait complimenter par quatre Chevaliers & 14. Dames, qui ont ordre de les accompagner par tout, & de leur procurer tous les plaisirs pendant le séjour que L. A. S. feront en cette Ville. Une Galiotte de *Cagliari*, avec 40. hommes d'équipage, a été prise sur ces Côtes par les Corsaires. Ceux de *Tripoly* courent toujours sur les Vaisseaux François; ils en prirent dernièrement un revenant de *Tripoly* de *Sirie* à *Marseille*, dont la charge est estimée cent mille écus, & une Tartane ayant à bord beaucoup d'argent pour les Isles de l'*Archipel*.

X. *Florence*. Le Grand Duc a envoyé ordre à *Livourne* d'équiper une partie des Galees, pour aller

aller en courſe contre les Corſaires de *Barbarie* , qui rodent continuellement dans ces mers. Le 1. Octobre S. A. Royale alla ſe promener à *Villa di Caſtello* , d'où Elle revint le lendemain au ſoir. La Princeſſe Eleonore eſt allé accomplir un vœu qu'elle a fait à *Nôtre-Dame* de *Lorette*. Le Duc de Caſtel-Vechio Napolitain a entrepris de faire travailler aux Mines d'argent de *Montſaré* , dont les épreuves ſont eſperer un heureux ſuccès.

XI. *Livourne*. Quelques Bâtimens revenus de *Tripoly* , raportent que Mr. Mayer qui alloit de *Conſtantinople* à *Tripoly* en qualité de Miniſtre de l'Empereur , pour y traiter d'une nouvelle Trêve , ayant été pris dans le trajet par trois Corſaires , & conduit en cette Ville , le Bey l'avoit d'abord fait remettre en liberté ; que le principal de ces Corſaires avoit été arrêté & condamné à mort ; mais qu'à l'interceſſion de Mr. Mayer , il avoit obtenu ſon pardon. Des Lettres particulieres qu'on reçoit de ce Pays , confirment qu'il y a un nouveau Traité conclu entre Sa Majeſté Imperiale , & cette Regence. Le 15. Octobre l'Eſcadre Hollandoiſe commandée par le Contre-Amiral Grave conſiſtant en huit Vaiſſeaux de guerre , arriva icy en dix jours de *Tripoly* , ayant , dit-on , renouvelé la Paix entre L. H. P. L. E. G. des *Provinces Unies* ſes Maîtres , & les Regences d'*Alger* , de *Tunis* & de *Tripoly* , & rectifié les anciens Traitez par des conditions nouvelles & très-avantageuſes : Elle fait actuellement la Quarantaine ordinaire. On continuë de parler du voyage de l'Infant d'*Eſpagne* Dom Carlos en *Italie* , & que ce Prince, lorſqu'il ſera arrivé en ce pays , fera ſon ſéjour à *Maſſa Carrara* ; mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on débite de cette nouvelle.

XII. *Veniſe*. Mrs. Gradenigo, Patriarche de cette Ville , Jean Vincent Philippi Evêque de *Caorle* , &
An-

Antoine Nani Evêque de *Priene*, Député du Saint Siege , & Juges Apostoliques du procès sur les vie , mœurs & miracles du B. Gregoire Barbarigo , qui a été Evêque de *Padouë* , ayant , après un examen d'un an & demi , signé & cachetté les informations qui en ont été faites avec toutes les formalitez requises , les remirent dernièrement entre les mains de Dom Pierre Cassio d'Arbe , Chanoine de l'Eglise de *Saint Jerome* des *Esclavons* à *Rome* , pour être portées à la Congregation des Rites. On arme les deux Galeres revenuees depuis peu du *Levant* , & qui vont y être renvoyées. On est informé que depuis que la maladie contagieuse a cessé à *Zantes* , Mr. Diedo Provediteur General sur mer , y est arrivé avec toutes les Galeres de la Flotte , & que les Vaisseaux de guerre partagent en diverses Escadres , croisent dans les mers du *Levant* , pour proteger & assûrer le commerce des Négocians de cette Republique. Il tombe depuis le commencement du mois d'Octobre , des pluyes presque continuelles , qui ont causé de grandes inondations en Terre ferme par le débordement des Rivières ; & le 16. on commença des prieres publiques & extraordinaires , pour obtenir du Ciel le retour du beau tems. Le 17. pendant la nuit le feu prit par accident à la maison d'un Tonnelier dans la Paroisse *St. Barthelemy* , qui fut reduite en cendres avec sept autres maisons contiguës. Le 25. il arriva deux Bâtimens de la Flotte marchande qui revient des Echelles du *Levant* , & le lendemain ils furent suivis de huit autres richement chargés , ayans à bord Mr. Caldi, Evêque de *Zantes* , & divers Passagers , qui sont tous entrés au *Lazaret* pour faire quarantaine.

XIII. *Milan*. Le Comte de Daun , Gouverneur General de ce Duché , a été indisposé , & a gardé le

des Princes Ec. Decemb. 1728. 425

le lit pendant quelques jours; ce qui a empêché les réjouissances qui devoient se faire à la Cour le 1. Octobre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur. Le Comte de Caimo, Ministre de S. M. Imp. auprès du Grand Duc, est venu de *Florence* en cette Ville, & le Welt-Maréchal, Comte de Montecuculi, est aussi arrivé de *Vienne*, pour prendre le Commandement de la Cavalerie Imperiale qui est dans cet Etat.

XIV. *Suisse.* Il s'est élevé de nouvelles broüilleries entre le Canton de *Lucerne* & la Cour de *Rome*, au sujet de la nomination des Benefices. Le Secrétaire du Marquis de Bonac, Ambassadeur de *France*, a fait une tournée dans tous les Cantons Catholiques Romains, pour conférer avec les Seigneurs de ces Regences, qui sont attachez aux interêts de cette Couronne; & cette négociation a paru, dit-on, beaucoup intriguer Dom Felix Corneco, Ministre d'*Espagne*. Le Magistrat de la Ville de *Basle*, fit dernièrement une députation au Comte de Reichenstein; Ministre de l'Empereur, pour lui demander la levée des Droits sur l'entrée des marchandises étrangères dans les Pays Héritaires de S. M. Imp. S. Ex. les regala magnifiquement, & leur répondit que lorsqu'on auroit réglé le renouvellement de l'Alliance entre S. M. Imp. & le loüable Corps Helvetique, les impôts tomberoient d'eux-mêmes, & qu'on ne manqueroit pas d'avoir tous les égards à leurs représentations. Les factions chez les *Liges Grises* s'aigrissent de jour en jour. L'Evêque de *Coire* est mort, & le Baron d'Aost son Neveu, Chanoine de *Federspiel*, sera, dit-on, élu en sa place. Ce Prélat qui étoit Allemand & Prince de l'Empire, avoit donné la plûpart des Canonicats à des Sujets de sa Nation; de sorte que ceux du Pays ayant

très-peu de part à ces places , n'en auront pas beaucoup non plus à la prochaine Election.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE , depuis le mois dernier.

I. **F**ontainebleau. Voici une Relation un peu mieux détaillée de ce qui se passa le quatre Octobre à *Paris* , lorsque la Reine alla faire ses prières à l'Eglise de *Nôtre-Dame* , & devant la Chasse de *Sainte Genevieve*.

S. M. étoit accompagnée de la Princeſſe de Clermont , Surintendante de ſa Maïſon , de ſes autres Dames & de ſes principaux Officiers : Le Preſident Lambert , Prévôt des Marchands , la harangua à la porte *Saint Honoré* , après que le Duc de Gèvres , Gouverneur de cette Capitale , l'eût reçûe à la tête du Magiſtrat ; & d'abord que S. M. entra dans la Ville , on tira le canon de la *Baſtille*. Ce fut ſur les onze heures & demie qu'Elle arriva devant l'Egliſe Cathedrale de *Nôtre-Dame* , où Elle trouva les Gardes Françoises & Suïſſes avec leurs Officiers , rangez ſous les armes ; le Cardinal de Noailles , revêtu de ſes Habits Pontificaux , à la tête du Chapitre , reçût S. M. à la porte de l'Egliſe , lui préſenta l'Eau-benîte , & l'encenſa , & S. Em. lui ayant donné la Croix à baiſer , lui fit le diſcours ſuivant.

M A D A M E ,

D*Ans ce jour mémorable & ſolemnel , où V. M. donne un témoignage ſi éclatant de ſa piété & de ſa Religion , il eſt juſte que les Miniſtres du Seigneur donnent à ce peuple innombrable qui vous environne*

ronne de toutes parts , l'exemple de la joye , de l'attachement , du respect & de la veneration que nous inspire V^{otre} Auguste presence.

Quelle satisfaction pour moy , de pouvoir être encore l'Interprète de ses sentimens ! d'être témoin des hommages que V. M. va rendre dans ce saint Temple au Tout Puissant.

Venez , M A D A M E , au pied de ses Autels , & jusques dans son Sanctuaire , implorer l'intercession de cette Vierge sainte , dont le secours & la protection furent toujours favorables à nos Rois. Demandez-lui sans hésiter , ce don précieux qui fait l'objet de nos vœux les plus ardens , d'où dépend le bonheur du Roy , la consolation de V. M. la tranquillité de la France , & le repos de toute l'Europe.

La foy peut tout obtenir , & nous dirons aujourd'hui avec confiance à V. M. ce qui fut dit autrefois à cette sainte femme , qui demandoit à Dieu un fils avec tant d'empressement ; Allez en paix , & que le Dieu d'Israël exauce les justes desirs que v^{otre} cœur a formez.

La Reine fut conduite dans le Chœur & s'y mit à genoux sur un Prie-Dieu , au dessus duquel étoit un Dais , & après que S. M. eut fait sa priere , Elle vint se placer sur un second Prie-Dieu qui avoit été préparé dans la Chapelle de la Vierge , où un de ses Chapelains celebra la Messe , pendant laquelle on chanta un Motet. Après la Messe , la Reine rentra dans le Chœur pour voir les embellissemens qui y ont été faits par ordre du Roi defunt Louis XIV. en exécution du vœu de Louis XIII. & lorsque S. M. sortit de l'Eglise , Elle fut reconduite avec les mêmes ceremonies qu'Elle avoit été reçûe. De-là , Elle se rendit à l'Abbaye Royale de Ste Genevieve , devant laquelle se trouvèrent les Gardes François &

Suiffes rangez sous les armes ; S. M. fut reçûe & complimentée à la porte de l'Eglise par l'Abbé en Croffe & en Mitre , accompagné des Chanoines Reguliers de cette Abbaye , & ayant été conduite devant le grand Autel , Elle s'agenouïlla sur un Prie-Dieu , & fit sa priere , pendant que la Chasse de *Ste. Genevieve* étoit découverte , avec l'exposition de ses os ; S. M. alla ensuite dans la Chapelle des Reliques , où on luy apporta la Chasse de *Ste. Clotilde* à baiser. Après cela , l'Abbé reconduisit la Reine à la porte de l'Eglise , où Elle monta en carosse pour sortir de la Ville par la porte de la *Conference* ; en passant par la rue *St. Jacques* , Elle s'arrêta devant le grand College des *Jesuites* , où le Recteur la complimenta avec beaucoup d'éloquence , & le Directeur eut l'honneur de lui présenter les Pensionnaires qui y sont élevez ; S. M. eut le plaisir de voir le Palais des *Thuilleries* , & la Place de *Loüis le Grand* ; Elle donna dix mille livres au grand Hôpital , une pareille somme à l'Hôpital des Enfans trouvez , & autant pour les prisonniers du *Petit Chastelet* , & pendant la marche on jeta de l'argent au peuple , dont le concours étoit extraordinaire , & qui par ses acclamations continuelles , marquoit la joye que la presence de S. M. lui inspiroit. La Reine étoit vêtue d'un habit couleur de rose , & on estime 9. millions les brillans dont sa coëffure & sa robe étoient parsemés. Sur les trois heures de l'après-midy , Elle arriva au Château de la *Muette* , où Elle dina avec la Duchesse Doüairiere d'Orleans qui l'attendoit dans cette Maison Royale ; les autres Princesses & Dames qui eurent l'honneur de manger ce jour-là à sa table , furent , la Princesse de Clermont , Surintendante de la Maison , les Duchesses de Talard & de Boufflers , la Maréchale de Boufflers , les Marquises de Contaut , de Maillebois , de Rupelmonde ,

monde , de Riberac ; les Duchesses de Bethune , d'Olonne ; les Comtesses de St. Florentin , de Thellé , de Mailly ; la Marquise de Nefle ; la Princesse de Chalais , & la Comtesse de Merode. La Reine se trouva un peu fatiguée de la marche & de la pesanteur de ses magnifiques ornemens ; les 7. diamans qui composoient son collier , étant entr'autres d'une grosseur si extraordinaire , qu'ils lui couvroient toute la rondeur du col ; c'est pourquoy après le repas , Elle quitta son habit de parade , & reprit celui de deüil , & le soir Elle retourna à *Versailles* , où Elle arriva aux flambeaux. Le 6. S. M. partit pour aller coucher à *Petitbourg* , d'où Elle se rendit le 7. à *Fontainebleau*.

II. Il y eut le 6. une grande partie de Chasse dans la Forêt , & le Roy envoya une Berline attelée de 6. chevaux au Fils du Comte de Sinzendorf premier Ambassadeur Plenipotentiaire de l'Empereur , pour le conduire au rendez vous. La Duchesse Douairiere de Bourbon , la Duchesse sa belle-fille , les Princesses de Charolois & de la Roche-sur-Yon avec plusieurs autres Dames de la Cour , s'y trouverent aussi en habits d'*Amazones* , & accompagnerent S. M. à la Chasse ; après laquelle ce jeune Monarque dina avec toute cette nombreuse compagnie , sous une magnifique Tente qui avoit été dressée dans le Bois. Le 7. le Roi alla recevoir la Reine qui arrivoit de *Versailles* ; S. M. l'ayant rencontré à l'entrée de la Forêt , la conduisit le soir aux flambeaux dans l'Appartement qui lui avoit été préparé , & depuis son arrivée dans ce Château , il y a tous les jours assemblée de Seigneurs & Dames. Les Plenipotentiaires qui sont icy , ont souvent l'honneur d'accompagner le Roy à la Chasse , & toutes les fois que S. M. va à *Rivieres* chez le Comte de Toulouse , Elle prend le plaisir d'en revenir à pied. On mande

que le 27. du mois dernier, le Maréchal d'Ertes fit à Rennes l'ouverture des Etats de la Province de *Bretagne*, qui ont accordé au Roy le Don gratuit ordinaire de deux millions. On a fait sçavoir aux Intendans des Provinces du Royaume où il y a des Ports de mer, que ceux qui voudront équiper des Vaisseaux, & aller en course contre les *Tripolins*, le pourront faire, en payant au Roy dix pour cent du butin qu'ils feront sur ces Corsaires.

III. Les Ambassadeurs Plenipotentiaires qui se trouvoient au commencement d'Octobre à *Soissons*, étoient, le Marquis de Fenelon & le Comte de Brancas Cereft pour la *France*; Le Baron de Fonseca pour l'Empereur; le Marquis de Sainte Croix pour l'Espagne; Mr. Pointz pour le Roi de la *Grande Bretagne*, Mr. Hurgionie pour L. H. P. L. E. G. des *Provinces Unies*; le Comte de Conigsfeld pour l'Eleeteur de *Baviere*; & le Baron de Franken pour l'Eleeteur *Palatin*; & le 3. il se tint une Conference dans le Château, qui dura environ une heure & demie: Les autres Ambassadeurs étoient encore pour lors ou à *Fontainebleau*, ou à *Paris*. Malgré les soins que se donne le Cardinal de Fleury pour faciliter la paix, il se rencontre tant de difficultez, que les Négociations seront, à ce que l'on prévoit, beaucoup plus longues qu'on ne l'avoit crû; & sur ce que les Cours de *Vienne* & de *Madrid* n'ont pas approuvé le premier projet de Trêve, qui leur avoit été proposé, on en a dressé un second avec de nouvelles conditions, qui y a été renvoyé, & que tous les Plenipotentiaires ont communiqué à leurs Cours respectives: Ainsi ce ne sera qu'après le retour des Exprés qui y ont été dépêchez, & supposé que le nouveau projet soit agréé, que les Ambassadeurs retourneront à *Soissons*, & que le Congrez pourra reprendre son activité. Le 11. il y eut
une

une nouvelle Conférence ; mais les Ambassadeurs ne firent que se communiquer les dépêches qu'ils avoient reçues de leurs Collegues , qui étoient à *Fontainebleau* , au sujet du nouveau projet de pacification. L'après midy Mr. Poinz partit en poste pour *Paris* , & fut suivi le 12. par le Baron de Fonseca , le Baron de Spaar , & le Comte de Conigsfeld ; de sorte qu'il n'y eut point de Conférence le 14. On assure que le Cardinal de Fleury a déclaré aux Plenipotentiaires d'*Angleterre* que le Roy regardera comme une rupture , si on entreprend quelque chose contre les Gallions Espagnols qui sont attendus de l'*Amerique* , ou qu'on veuille empêcher leur retour en *Espagne*. Le Duc Bournonville , premier Ambassadeur Plenipotentiaire de S. M. Catholique , ne partit pas le premier Octobre pour *Madrid* ; comme nous le dimes dans notre dernier Journal , une indisposition qui lui survint dans ce tems-là , l'en ayant empêché ; mais S. Ex. se trouvant rétablie , partit le 11. après avoir pris congé de la Cour , prenant sa route par *Bayonne* , & la *Navarre*. Avant le départ de S. Ex. le Cardinal de Fleury dépêcha un Exprés au Marquis de Brancas Ambassadeur de S. M. à *Madrid* , avec les changemens qui avoient été faits au projet de pacification , pour être approuvez de S. M. Catholique.

IV. Le Roy soupe tous les soirs à son grand couvert avec la Reine. Le 9. L. M. reçurent en grande cérémonie les complimens des Ministres étrangers , sur la mort de la Reine de *Sardaigne* ; Les Princes & Princesses du Sang , les Seigneurs & les Dames , tous en grand deuil , s'acquitterent ensuite du même devoir ; & le 10. la Cour quitta les *pleureuses* qu'elle portoit depuis trois semaines. Ce jour-là la Reine accompagna le Roy à la chasse du Cerf , & deux de ces animaux furent forcez & tuez devant la Caleche de S. M. qui étoit accompagnée de la

jeune Duchesse de Bourbon , de la Princesse de Clermont & de la Marquise de Mailly. Le 14. Elle fit un petit voyage de plaisir au Château de *Villars*, situé à 5. lieues de *Fontainebleau*, où le Maréchal de ce nom eut l'honneur de la recevoir , & la regala d'une splendide Collation. Les trois Députés de la Regence de *Tunis* qui étoient entretenus à *Châlons* avec leur Interprète & quinze Domestiques aux dépens du Roi , depuis l'année dernière , que le projet d'accommodement dont ils étoient chargés , fut jeté , ayant reçu un nouveau Traité signé par le Bey , le Divan , & les Milices de leur République , se rendirent dernièrement à *Paris* , & furent conduits le 13. à *Fontainebleau* dans un Carosse à six Chevaux par le Comte de Maurepas Secrétaire d'Etat. Le 14. à l'issuë de la Messe , ce Ministre les présenta au Roy dans son Appartement , où ils firent à S. M. la soumission suivante. Les Gardes ne se mirent pas sous les armes à leur passage , & on ne battit pas aux champs pour eux.

S I R E ,

Nous Envoyés de la République , du Bey , du Divan , & de la Milice de *Tunis* , approchons du Trône de V. M. Imperiale avec le plus profond respect. Nous venons témoigner le repentir sincère que nous avons de ce que notre conduite a déplu à Votre Majesté Imperiale ; Nous en demandons très-humblement pardon , assurant Votre Majesté Imperiale ; qu'en cas qu'Elle ait la bonté de nous pardonner notre faute , il ne se passera plus rien à l'avenir qui puisse troubler la bonne intelligence & la bonne harmonie entre vos Sujets & notre République. Nous souhaitons que ce Trône , marque de Votre grande puissance , étende ses bornes encore plus loin , & que le Ciel vous accorde une vie plus longue que celle qu'il accorde ordinairement aux hommes.

du

des Princes &c. Decemb. 1728. 433

Le Roi leur répondit, *Je suis satisfait de ce que vous venez de me dire de la part de la Republique , du Divan & de la Milice de Tunis.*

Les Députés remirent ensuite au Roi une Lettre du Bey leur Maître envelopée d'une piece de satin jaune ; & le 15. ayant eu l'honneur de saluer la Reine , ils furent renvoyés à *Paris* avec le même cortège qui les avoit amené ici : On va leur faire voir les Maisons Royales , & tout ce qu'il y a de remarquable dans la Capitale de ce Royaume. Après l'Audience , le Roi eut un long entretien avec le Cardinal de Fleury & ses autres Ministres , & sur les cinq heures S. M. alla à *Riviere*, d'où Elle ne revint qu'à dix heures. Le Roi a gratifié le Comte de Toulouse d'une nouvelle pension de dix mille livres , & a fait distribuer des Montres , des Tabatières d'or , & de l'argent à tous les Officiers de la Maison de ce Prince. Mr. le Chancelier est incommodé d'une oppression de poitrine , & le 15. le Cardinal de Fleury alla faire un tour à *Paris* pour s'aboucher avec le Nonce & le Cardinal de Noailles sur quelques dépêches qu'on avoit reçu de *Rome* , au sujet de l'acceptation de S. Em. , qui est une affaire conclue. L'ouverture des Etats de *Languedoc* est fixée cette année à *Narbonne* pour le 1. Decembre. Le 17. le Comte de Sintzendorff , premier Ambassadeur Plénipotentiaire de l'Empereur , retourna à *Paris* avec Mr. son fils ; & le départ de S. Ex. pour *Vienne* est , dit on , différé jusqu'à ce qu'on sache la dernière résolution du Roi d'*Espagne* sur le nouveau projet qui lui a été envoyé. Le terme de l'Ambassade de Mr. Horace Walpole en cette Cour étant expiré , S. Ex. vient encore d'être continuée par le Roi de la *Grande-Bretagne* son Maître.

V. On a publié un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi , pour le remboursement des rentes sur l'Hôtel de Ville , par forme de Lotterie : On l'attribuë à

Mr. Le Pelletier des Forts, Controleur General des Finances: en voici la teneur.

Extrait des Regîtres du Conseil d'Etat.

LE Roi étant informé du préjudice que souffrent les Propriétaires des Contrâcts de Rentes perpétuelles constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris, lors qu'ils sont obligez de les mettre dans le Commerce, & Sa Majesté considerant que cette nature de bien, qui compose la meilleure partie de la fortune d'un grand nombre de Familles de son Royaume, doit être un des principaux objet de son attention, elle n'a point trouvé de parti plus convenable pour rendre à ces effets la faveur & le crédit qu'ils doivent avoir, que de commencer par prendre tous les mois sur ses propres Revenus, une somme de 500000. Livres, pour rembourser successivement pareille Somme de Capitâux desdites Rentes; & afin d'éviter toute sorte de préférence dans lesdits remboursements, Sa Majesté s'est déterminée à faire distribuer cette Somme aux Rentiers par la voye du sort, en établissant pour cet effet une Lotterie, à laquelle ils seront seuls admis; Ce qui les mettra tous indistinctement à portée d'avoir part ausdits remboursemens pour le tout ou partie de leurs Rentes, au moyen d'une modique Somme, dont le produit, joint à celui de 15. pour 100. qui seront prélevés sur tous les Lots, ainsi qu'il se pratique pour toutes les autres Lotteries actuellement ouvertes dans la Ville de Paris, s'accumulera de mois en mois auxdits 500000. Livres, & augmentera continuellement le fonds affecté ausdits remboursemens: A quoi désirant pourvoir, Oûi le Rapport du Sieur le Pelletier Conseiller d'Etat ordinaire, & du Conseil Royal, Controleur general des Finances, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne.

1. Qu'à commencer du mois de Janvier de l'année prochaine 1729. l'Adjudicataire general de ses Fermes

unies

des Princes &c. Decemb. 1728. 435

unies remetira le huitième jour de chaque mois es mains du Garde du Tresor Royal en exercice, la Somme de 500000. Livres, pour être employée au rembournement des Capitaux des Rentes perpetuelles constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris, en la maniere qui sera ci après expliquée.

2. Il sera ouvert le premier du mois de Decembre prochain une Lotterie, à laquelle ceux des Rentiers dudit Hôtel de Ville qui voudront avoir part aux remboursements ci dessus, seront admis, en fournissant 20. sous par 1000. Livres & au dessous, à proportion du total ou partie des Capitaux de leurs Contrâcts, sur le pié qu'ils ont été reduits ou conservez en execution de l'Arrêt du Conseil du 26. Janvier 1721. & ladite Lotterie sera continuée de mois en mois sans interruption, à commencer dudit mois de Janvier prochain.

3. Les Deniers seront reçus par six d'entre les Notaires du Châtelet de ladite Ville, lesquels seront choisis à la pluralité des suffrages, dans l'Assemblée generale de la Compagnie desdits Notaires.

4. Il sera tenu par lesdits Notaires, des Registres cotez & paraphes par le Prévôt des Marchands, ou l'un des Echevins de ladite Ville, dans lesquels ils écriront le numero du billet, les noms, mots, ou devise que chaque Rentier voudra choisir, le Capital du Contrâct, & celui de la portion dudit Contrâct, pour laquelle le Rentier aura payé les 20. sous par 1000. Livres, comme aussi le numero de la Quittance de Finance sur laquelle le Contrâct aura été expédié; la date dudit Contrâct, & la Somme payée pour le Billet.

5. Les fonds de la Recette de chaque mois seront remis dans les premiers jours du mois suivant, par lesdits Notaires, à la déduction du Centième, que Sa Majesté leur a accordé & accorde pour les frais & salaires, es mains du Garde du Trésor Royal, qui

leur en fournira ses recepissés, & à la fin de chaque année lesdits Notairés remettront audit Garde du Trésor Royal leurs Regîtres de Recette, certifiez d'eux & arrêtez par le Prévôt des Marchands, ensemble lesdits Recepissés, au lieu desquels le Garde du Trésor Royal leur delivrera ses Quittances à leur décharge, pour le montant de la Recette de ladite année, au moyen de quoi les Notaires demeureront bien & valablement quittes & déchargez de leur Recette, sans qu'ils puissent jamais, sous quelque prétexte que ce soit, être tenus de rendre aucun autre compte pour raison de ce, & en rapportant par le Garde du Trésor Royal, les Regîtres desdits Notaires en la forme ci-dessus, & les ampliations de ses Quittances, les Recettes qui en seront par lui faites, seront admises dans ses Etats au vrai & comptes, sans difficulté.

6. Lesdites Lotteries seront tirées en la maniere accoutumée, dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, le 8. jour de chaque mois, à commencer du 8. Janvier prochain, en présence du Prévôt des Marchands & des Echevins, & ceux des Rentiers qui voudront y assister; & sera par le Greffier dudit Hôtel de Ville, tenu un Regître paraphé du Prévôt des Marchands, où seront enregistrez les numero & Sommes des Billets, à mesure qu'ils seront apellez, lequel Registre demeurera au Greffe, pour y avoir recours en cas de besoin.

7. Comme il pourra arriver que la Somme du dernier billet, qui sera tiré à chaque Lotterie, ne quadrera pas avec ce qui restera du fonds de la Recette; veut & entend Sa Majesté que ce qui excèdera soit acquitté par préférence, sur le fonds de la Lotterie du mois suivant, dont il sera fait mention, tant sur le Registre du Greffier que dans les Procès verbaux qui seront dressez en tirant chacune des Lotteries.

8. Aussi-tôt que chaque Lotterie aura été tirée,

ccxx

des Princes &c. Decemb. 1728. 437

ceux des Rentiers à qui les Lots seront écheus, seront remboursez comptant par le Garde du Tresor Royal, à la déduction de quinze pour cent; en lui rapportant en la maniere ordinaire, leurs Contrats de constitution, & autres titres de propriété, en bonne forme, leurs quittances sur ce suffisantes; & les autres décharges nécessaires & indispensables pour la validité dudit Remboursement, avec leurs Billets visez par le Prevôt des Marchands ou par l'un des Echevins.

9. Les quinze pour cent qui auront été retenus par le Garde du Tresor Royal sur les Lots, seront employez à augmenter les Remboursemens du mois suivant, à commencer de la seconde Lotterie qui sera tirée le 8. Fevrier prochain: Quant aux deniers provenans des Billets delivrez par lesdits Notaires, ils seront joints aux cinq cens mille Livres de la premiere Lotterie: Ensorte que tout ce qui aura été recu des Rentiers depuis l'ouverture des Registres jusqu'au premier Janvier prochain, servira à augmenter le nombre des Lots qui composeront la Lotterie qui sera tirée le 8. dudit mois de Janvier; ce qui sera continué de mois en mois de la même maniere.

10. Les Rentiers seront informez au commencement de chaque mois, par un avis qui sera rendu public, du montant de la Recette du mois precedent, où ce que chacun des six Notaires aura reçu, sera distingué, comme aussi du montant de la retenue des quinze pour cent qui aura été faite sur les Lots du mois precedent, & de ce qui aura été prélevé sur ladite recette, tant pour le Centième accordé ausdits Notaires, que pour les autres frais indispensables.

11. Veut au surplus Sa Majesté, que les Arrerages des parties de Rentes qui seront remboursées, soient rejettez des états de distribution des Rentes dudit Hôtel de Ville, à commencer du premier jour des six
mois

mois courants ; au tems ou chaque Lotterie aura été tirée. Et pour l'exécution du prejent Arrêt, toutes Lettres necessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le dix-neuvième jour d'Octobre mille sept cent vingt-huit. Signé PHELYPEAUX.

Depuis la publication de cet Arrêt, les Contrats de rente sur l'Hôtel de Ville de *Paris*, qui n'étoient qu'à 30. pour cent de comptant, sont montés jusqu'à cinquante, & on espere qu'au moyen des Lotteries qui viennent d'être établies, ces effets se bonifieront de plus en plus. Comme toutes les Troupes doivent changer de Garnison, Mr. d'Angerville, Ministre des Guerres, a envoyé ordre aux Intendans des Generalités du Royaume, de pourvoir à la livraison des vivres & fourrages necessaires pour leur subsistance sur les routes.

VI. Le Roi qui jouïssoit à *Fontainebleau* d'une santé parfaite, vient d'y être surpris de la petite verolle, au milieu des plaisirs que lui fournissoit une Cour brillante & nombreuse. Cette fâcheuse maladie qui est une espece de tribut que presque tous les hommes sans distinction sont tenus de payer, y a repandu l'allatme & la consternation : ainsi tout est assujetti aux loix de la nature, & elle traite également le Berger & le Monarque. Le 26. pendant que le Roi étoit à la Messe, S. M. eut une défaillance : les Medecins lui conseillerent de ne pas sortir ce jour-là, & s'étans aperçus l'après-midi de plusieurs boutons qui lui parurent sur le corps, on le coucha vers les six heures. Le 27. la petite verole se manifesta, mais sans autre fièvre qu'une legere émotion au poulx, & sans douleurs de reins ni de tête. Ce mal parut si simple que les Medecins jugerent devoir laisser agir la nature, & ne recourir à aucun autre remede

mede. La liste des Benefices vacans a été portée au Bureau du Cardinal de Fleury ; mais on ne croit pas que S. M. en dispose avant son retour à *Verfailles* : peut-être, à ce que l'on dit, laissera-t-on écouler quelques mois, pour augmenter par là le revenu des Oeconomats. Le Sieur Launoy, Receveur des Tailles de la Generalité de *Paris*, a été pourvû de l'importante Charge de Tresorier General de l'Extraordinaire des Guerres, en la place du Sr. de la Jonchere ; & Mr. Helvetius a été fait premier Medecin de la Reine, place que le Sr. Baudin, autrefois Medecin de Monseigneur, laisse vaquer par sa mort. Le Roi a acheté de Madame la Lande, pour la somme de 40. mille livres, tous les Motets du feu Sr. la Lande son mari : cette Musique est fort au goût de la Cour, & c'est Mr. de Blamont, Surintendant de la Musique de la Chambre de S. M., qui en est le dépositaire. On dit la Reine Douairiere d'*Espagne* fort mal à *Bayonne*. Le Marquis de Villeneuve s'embarqua le 13. à *Toulon* pour son Ambassade de *Constantinople*.

VII. Le 28. la troisième éruption de la petite verole se fit : elle étoit sortie abondamment, mais fort heureusement. Le 29. le Roi eut le poulx fort tranquille, la tête libre, & passa bien la nuit ; de sorte que tout paroïssoit concourir à une parfaite épuration. S. M. ne prend aucun médicament : on continuë de laisser agir la nature, & n'use d'autre nourriture que de bouillon & de thé, qu'on lui donne souvent : Elle est très-gaye, & cause avec tous ceux qui ont l'honneur de l'aprocher. Le 27. le jeune Duc d'Aumont, premier Gentilhomme de sa Chambre, l'étant venu voir, *que venez-vous faire ici*, lui dit le Roi avec bonté, *vous qui n'êtes pas de service ? Vous êtes jeune, & le seul de votre Famille ; retournez-vous-en, & vous viendrez me*
voir

voir quand je me porterai bien. Le Cardinal de Fleury a aussi fort pressé le Duc de la Trimoüille, Gentilhomme de la Chambre actuellement en quartier, de se retirer; mais ce jeune Seigneur a constamment répondu, *Qu'il aimoit mieux mourir avec le Roi que de l'abandonner; qu'il perdrait plutôt la vie que d'obéir à ses ordres, & qu'il vouloit servir son Maître.* La Reine ne quitte le Roi que pour aller faire ses dévotions, & a permis à ses Dames qui craignent la petite verole, de se retirer. La Princesse de la Roche sur Yon est retournée à *Paris*; mais la Duchesse Doüairière de Bourbon & la Duchesse sa belle-fille sont restées ici. Le Duc d'Orléans s'y est aussi rendu, de même que les Ducs de Villeroi & de Gesvres, & grand nombre d'autres Seigneurs; les Princesses de Clermont & de Charolois & le Cardinal de Fleury, rendent tous les jours visite à S. M., & S. Em. a mandé de *Paris*, les Srs. du Moulin, Sylva & Chirac, fameux Médecins, pour consulter avec ceux du Roi. Ce contretems dérange fort les conférences ici & à *Soissons*, qui vraisemblablement ne se renouvelleront qu'après le rétablissement de la santé du Roi. On attend toujours la réponse de la Cour d'*Espagne* sur le nouveau projet de Trêve qui lui a été envoyé, & on a, dit-on, déjà reçu celle de l'Empereur, que l'on prétend être très-favorable. Un Ingénieur a tracé par ordre de la Cour un Camp à *Compiègne*, pour les Troupes de la Maison du Roi, qui y camperont au commencement du Printemps prochain. On déclara dernièrement que la Reine n'étoit pas enceinte, comme le bruit s'en étoit répandu. Le Comte de Sintzendorff est revenu de *Paris*.

VIII. On a fait dans toutes les Eglises des prières de 40. heures avec l'Exposition du *Venerable*, pour demander à Dieu le rétablissement de la santé du Roi.

Roi. S. M. pendant toute la maladie n'a eu aucun symptome fâcheux , & pendant l'éruption & la suppuration de la Petite verole , Elle a toujours reposé tranquillement neuf à dix heures toutes les nuits. Le premier Novembre la suppuration cessa , & son poulx , qui étoit un peu éniû , revint à son premier état. Le 3. S. M. changea de linge pour la premiere fois depuis la maladie , & Elle s'entrouva si bien , qu'on jugea à propos de la purger le 4. On ne peut exprimer la joye que marque toute la Cour de la convalescence de ce jeune Monarque ; Il luy est sorti au corps tant de petite verole , qu'on ne doit plus craindre qu'il soit jamais attaqué de cette maladie ; & dès le 29. il reçût dans sa Chambre les Princes & Princesses du Sang , & tous ceux qui souhaitoient avoir l'honneur de le voir. Suivant le rapport des Medecins , S. M. est tout-à-fait hors de danger ; Leur avis unanime est qu'Elle s'abstienne d'aller à la chasse pendant un long espace de tems , & il paroît qu'Elle veut s'y conformer ; tous les équipages devant être renvoyez le 8. à *Versailles*. Le 3. le Cardinal de Fleury eut une longue Conference avec le Comte de Sintzendorf & le Marquis de Sainte Croix , Ambassadeurs Plenipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'*Espagne* , à l'issuë de laquelle on dépêcha un nouvel Exprés à *Madrid*. Le Duc de Mazarin se retire du monde , & va occuper l'appartement que feu Mr. le Chancelier de Pontchartrain a occupé à *Paris* dans le Couvent de l'*Instituteon*. ¶

IX. *Paris*. La jeune Reine Doüairiere d'*Espagne* alla le 10. Octobre voir le Duc de Chartres à *Saint Cloud* , & cette Princesse retourna le soir au Couvent des *Carmelites* , où elle se tient encore en retraite. Le Duc de Warthon Anglois , connu par son attachement au parti du Chevalier de St. George , a loüé ici une maison , où il fait état de passer

l'hiver , & ce Seigneur est , dit-on , allé à *Rouen* , chercher la Duchesse son Epouse. La petite verole augmente de plus en plus dans cette Ville , & emporte beaucoup de monde. On va fixer un jour pour chanter un *Te Deum* solennel dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville , en action de grâces du rétablissement de la santé du Roi ; & on fait des préparatifs extraordinaires pour les réjouissances publiques qui se feront à cette occasion , après le retour de L. M. à *Versailles*. Les travaux du Canal de *Picardie* se poussent avec succès. On apprend du *Havre de Grace* , que deux nouveaux Vaisseaux de guerre sont prêts à y être lancés à l'eau , l'un destiné pour la *Martinique* , & l'autre pour *Toulon*.

X. On mande de *Marseille* que les Corsaires de *Tripoly* continuent de courir sur les Bâtimens François , & que ces Corsaires en ont pris plusieurs : ce qui oblige les Fregates qui ont été laissées devant *Tripoli* , de tenir encore la mer , pour couvrir les Bâtimens Marchands qui négocient dans les Isles de l'*Archipel* : Qu'il est sorti du Port de *Toulon* deux grandes Tartanes à rames , pour leur donner la chasse , & qu'on y prépare 5000. bombes & une nouvelle Escadre , pour y retourner au commencement du Printems : Que le 15. il parut à la vûe de cette Ville une Flotte composée de 15. Bâtimens Marchands , sous le convoi d'un Vaisseau de guerre , revenans d'*Alexandrie* , & chargés partie pour *Marseille* , & partie pour divers Ports d'*Italie* ; Que le 17. les Vaisseaux de guerre destinés à transporter à *Constantinople* le Marquis de Villeneuve , Ambassadeur de S. M. à la *Porte* , se mirent en mer avec un vent favorable.

XI. La démarche que le Cardinal de Noailles , Archevêque de cette Ville , se propose de faire , en mettant au jour un Mandement , contenant son accep-
tion

tation de la Bulle *Unigenitus*, fait à présent l'attention de tout le Royaume. C'est un coup d'éclat & accablant pour le parti opposant, d'autant que ce Prélat en étoit regardé comme le Chef & le plus ferme appui. Le 7. le Courier Bannieres revint de Rome, avec le projet d'accommodement approuvé par le Pape, & le résultat de la Congregation des Cardinaux établie à ce sujet, qui y étoit conforme. Le 10. le Cardinal de Fleury vint en cette Ville pour conférer là dessus avec le Nonce: S. Em. eut le 11. & le 12. de longs entretiens dans le Palais Archiepiscopal avec le Cardinal de Noailles, après quoi elle retourna à Fontainebleau. Tout étoit disposé dès lors pour la publication du Mandement: on attendoit seulement qu'il eût été examiné par le Conseil du Roi, & que S. M. en eût permis l'impression. Il est, je pense, inutile de rapeller le détail d'une affaire qui n'est ignorée de personne. On sçait assez combien le Cardinal de Noailles s'est défendu avant de se rendre, & combien sa constance à soutenir le parti opposant à la Bulle, pendant plus de 15. années, a intrigué la Cour & le St. Siege. Enfin ce fameux Mandement vient d'être rendu public, & fut affiché le 23. avec grand appareil aux portes de toutes les Eglises de cette Capitale, à la plupart desquelles on avoit posé des Gardes, pour y prévenir le tumulte: En voici une copie sur l'imprimé de *Paris*; nous finirons par cette pièce curieuse & interessante, les nouvelles de *France* de ce mois.

Mandement de Son Eminence le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, pour l'acceptation & publication de la Constitution de N. S. P. le Pape Clement XI. du 8. Septembre 1713. portant condamnation d'un grand nombre de Propositions, &c.

LOüis Antoine de Noailles, &c. Salut & Benediction , *La grace & la paix de Nôtre Seigneur Jesus-Christ soient avec vous. A mesure que nous approchons de cette nuit dans laquelle personne ne pourra plus travailler , nous sentons croître la douleur continuelle qui afflige notre cœur , à la vûë des tristes dissensions qui subsistent encore dans ce Diocese au sujet de la Constitution Unigenitus.*

Qu'y a-t-il en effet de plus amer & de plus douloureux pour nous , que de voir qu'on essaye toujours de faire concevoir des soupçons sur la sincérité de notre profond respect pour le Saint Siège , & de l'attachement filial que nous avons pour la personne du souverain Pontife qui le remplit si dignement , qu'on veuille douter encore de notre union avec nos Collegues dans l'Episcopat , & que contre nos intentions & notre caractère même , l'on fasse de notre nom un nom de parti & de dissension.

Pour fermer la bouche à ceux qui repandent des bruits si contraires à la verité , nous desirons ardemment de faire éclater au dehors les sentimens qui sont gravés dans notre cœur , & si nous avons peut-être différé trop long-tems d'en suivre les mouvemens , c'a été uniquement dans l'esperance de ramener les esprits les plus difficiles par une charité pleine de condescendance , avant que de faire usage de notre autorité.

*Mais ce ménagement ne doit pas être porté plus
loin*

des Princes &c. Decemb. 1728. 445

loin, & l'âge où nous sommes qui nous avertit tous les jours par la diminution de nos forces, que nous serons bien-tôt obligés de rendre compte à Dieu d'un long & laborieux Episcopat, nous fait craindre d'être surpris par la mort sans avoir donné des preuves sûres & incontestables de notre obéissance aux Decrets du saint Siège, & de la conformité de nos sentimens avec ceux des Evêques de France & de toute l'Eglise dans l'acceptation de la Bulle Unigenitus.

Nous n'en serons pas moins disposés, mes très-chers Freres, à dissiper les doutes & les scrupules de ceux d'entre vous qui ont encore besoin d'être éclairés sur une matiere si importante. Nous nous contentons de les instruire aujourd'hui par un exemple, dont nous souhaitons qu'ils profitent, pour nous donner la consolation de mourir tranquilles au milieu d'un troupeau parfaitement uni à son Pasteur, éloigné de tout esprit de dispute ou de contention, & ne cherchant la verité & la paix que dans la soumission à l'autorité.

Ecoutés donc, mes très-chers Freres, la voix d'un Pere qui vous parle, peut-être, pour la dernière fois, & qui ne peut faire un meilleur usage de peu de jours qui lui restent à passer avec vous, que de les employer à vous procurer le plus grand de tous les biens, cette paix que Jesus-Christ a laissée à son Eglise comme la portion la plus précieuse de son héritage.

A ces causes, tout considéré, & le saint Nom de Dieu invoqué. Nous acceptons avec un respect & une soumission très-sinceres la Constitution Unigenitus Dei filius, en date du huitième Septembre 1713. Condamnons tant le Livre des Reflexions Morales, que les cent une Propositions qui en ont été extraites, de la maniere & avec les mêmes qualifications que le Pape les a condamnées; Avertissons tous les Fideles

de notre Diocèse de l'un & de l'autre Sexe, qu'il n'est pas permis d'avoir des sentimens contraires à ce qui a été défini par ladite Constitution Unigenitus, leur défendons de lire ou de garder tant ledit Livre, que tous les autres Livres ou memoires, tant manuscrits qu'imprimés qui ont paru ou pourroient paroître pour la défense dudit Livre & des Propositions condamnées.

Ordonnons d'en rapporter incessamment les exemplaires à notre Secretariat. Défendons pareillement d'enseigner, d'écrire & de parler sur lesdites Propositions autrement qu'il n'est marqué dans ladite Constitution, & de soutenir aucune des Propositions condamnées, le tout sous les peines & censures Ecclesiastiques encourrues de fait, ainsi qu'il est porté par ladite Constitution.

Declarons que nous procederons par les voyes de droit contre ceux qui oseront parler, enseigner, prêcher ou écrire contre ladite Constitution, ou qui par de fausses interpretations détourneront les Fideles de la soumission qu'ils lui doivent, & fomenteront les disputes & les dissensions qui nous affligent.

Et pour donner de plus en plus des preuves de la sincerité de notre soumission au saint Siège, Nous revoquons de cœur & d'esprit, tant notre instruction du quatorzième Janvier 1718. que tout ce qui a été publié en notre nom de contraire à notre presente acceptation, & défendons à quelque personne & en quelque tems que ce soit, de faire aucun usage desdites choses revoquées, sous les mêmes peines marquées ci-dessus.

Ordonnons que ladite Constitution & notre present Mandement seront enregistrés au Greffe de notre Officialité, publiés & affichés par tout où besoin sera. Donné à Paris le Lundi 11. Octobre 1728. Signé L. A. Card. de NOAILLES, Arch. de Paris. Et plus bas, Par son Eminence, CHEVALIER. Le

Le Courtier Bannieres a été renvoyé à *Rome* porter la nouvelle de la publication du Mandement & de l'acceptation du Cardinal de Noailles. On craint néanmoins que ce que vient de faire S. Em. puisse ramener si tôt la tranquillité dans l'Eglise Gallicane; les Anticonstitutionnaires paroissiens, dit-on, résolus de renouveler leur appel, & venans, pour tâcher d'éluder l'effet du Mandement, de faire publier la Déclaration que fit le Cardinal de Noailles le 22. Aout dernier, par laquelle il délaivoit & annulloit d'avance tout ce qu'il pourroit faire dans la suite en faveur de la Constitution. On ajoute que 22. Curés de la Ville de *Paris* ont protesté contre ce Mandement, & ont refusé de le publier dans les Chaires de leurs Eglises: que le Promoteur de l'Archevêché, le Vice-Régent, & l'Official de *Paris*, n'ont voulu avoir aucune part à la publication qui s'en est faite, & qu'il paroît une liste de 1500. Ecclésiastiques du Royaume, qui se sont déclarés en faveur de Mr. l'Evêque de *Senes*. On a cependant arrêté & mis en prison diverses personnes pour avoir arraché & déchiré en plusieurs endroits le Mandement: on l'a affiché derechef par trois différentes fois aux portes des Eglises, & aux Carrefours d'où il avoit été ôté. On s'attendoit bien à tous ces desordres, & les Appellans en effet n'ont laissé passer aucune occasion de faire éclater leur mécontentement. Le 27. le Nonce rendit la première visite au Cardinal. Le premier de Novembre Son Em. fut complimentée sur son acceptation par une Députation de la *Sorbonne*, & le lendemain par les Supérieurs des trois différens Colléges des Jésuites de cette Ville, qu'elle reçut très-gracieusement. Son Em. a écrit une Lettre circulaire à tous les Evêques Appellans, pour les engager à suivre son exemple, & celui de *St. Malo* & son Chapître l'ont déjà fait.

L'Abbé

L'Abbé Gaillard, le Sr. Sanfom, Curé de la Paroisse *St. Hilaire*, & l'Abbé Troyal, ont été mis à la *Bastille*, accusés d'avoir eu part à l'Ecrit intitulé, *Nouvelles Ecclesiastiques*, qui se distribuoit tous les mois.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. La Providence qui veille à la conservation de la personne sacrée de l'Empereur l'a préservé de deux accidens remarquables, pendant son retour de *Trieste* à *Gratz*: S. M. s'étant arrêtée à *Morbours*, l'Apartement qu'elle avoit occupé s'enfonça immédiatement après son départ, & le même jour ayant traversé un chemin pratiqué dans une Montagne, le mauvais tems la fit ébouler peu après son passage. On regarde comme un espece de miracle que S. M. ait été garantie de ces deux dangers, & on fait une exacte recherche de l'avanture de *Morbours*, qui, à ce que l'on soupçonne, peut avoir été menagée par quelques mal-intentionnés. Le 1. Octobre les Ser. Archiduchesses celebrerent au Palais Imperial l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui entra dans sa quarante-quatrième année, & il y eut le soir un très-belle Serenade. On a envoyé 300. Chariots à *Gratz*, pour ramener les Bagages de la Cour & des Chancelleries: Le 2. on fit partir un détachement de Dragons pour leur servir d'escorte; & un Escadron du Régiment de *Philippi* escortera L. M.: Le 3. le Prince *Eugene de Savoye* revint de *Gratz*, d'où
la

la Cour partira le 6. pour se rendre à *Neustat* le 8. Les quatre députés que les Marchands de cette Ville avoient envoyé à l'Empereur pour faire des remontrances au sujet des gros impôts qui ont été mis sur les Marchandises étrangères, sont revenus très-satisfaits du bon accueil qui leur a été fait par S. M., & de la promesse de ce Monarque de faire examiner leurs griefs, & de leur rendre justice. On mande de *Glogau* en *Silésie*, qu'on y aperçut dernièrement un phénomène, en forme d'une épée de feu, qui s'étoit ensuite changée en une colonne.

II. La Diette de *Hongrie* subsiste toujours à *Presbourg*. Les Membres tant Catholiques que Protestans, sont, dit-on, à présent parfaitement unis, ce qui fait espérer qu'elle aura une heureuse issue. La principale difficulté a roulé jusqu'ici sur le démembrement d'une partie de la *Hongrie*, & sur le règlement de ses limites. Le dessein de l'Empereur seroit d'incorporer à ce Royaume, toutes les conquêtes faites en *Servie* pendant la dernière guerre contre les Turcs, & d'en démembrer toute cette partie de la *Hongrie* qui est deçà à la Ville de *Presbourg*, pour l'unir à la *Basse Autriche* : Les Etats paroissent hésiter à y donner leur consentement : mais l'Empereur veut absolument être obéi ; & cette affaire n'étant pas encore tout-à-fait ajustée, le Comte de Nesselroth, Commissaire General des Guerres, s'est rendu à *Presbourg*, pour en presser la conclusion. La perfection du Port de *Trieste*, rencontre, dit-on, de grands obstacles, tant à cause des dépenses extraordinaires qu'il faudra faire pour cela, que par rapport à la difficulté des chemins pour le transport des marchandises par terre ; cependant on ne desespere pas de les lever, & l'Empereur paroît persister dans la résolution d'exécuter son projet pour l'établissement du Commerce étranger en ce pays :

Pays: S. M. a fait present de son portrait enrichi de diamans de la valeur de 2000. ducats, au Contr'Amiral Deichman, en reconnoissance des importants services qu'il a rendus dans le voyage d'*Istrie*, & c'est par ses avis que l'Arſenal de la Marine va être transporté de *Fiume* à *Buccari*, dont la situation est plus convenable & plus commode. La Cour qui partit le 6. de *Gratz*, arriva le 8. à *Neustat*. Le Cardinal de Colonitz, Archevêque de *Vienne*, le Nonce du Pape, l'Ambassadeur de *Venise*, & tout ce qu'il y avoit ici de personne de distinction, s'y rendirent le 9. pour faire leur cour; & l'Impératrice Douairiere Amelie; & les jeunes Archiduchesses y allerent aussi rendre visite à L. M. Le Président du Conseil Aulique se dispose à leur procurer pendant huit jours toutes sortes de divertissemens dans sa maison de plaisance de *Schworza*, à deux lieues de *Neustat*, dont la situation est des plus agréable. Il passa dernièrement un Exprés dépêché de la Cour de *France*. par le Comte de *Sintzen-dorff*, premier Ambassadeur Plenipotentiaite de l'Empereur au Congrès, allant porter à S. M. un nouveau projet de Paix dressé à *Fontainebleau* par le Cardinal de Fleury, & les Ministres des Puissances interessées. La Cour prendra au premier jour un deuil de six semaines pour la mort de la Reine de *Sardaigne*. S. M. Imp. a ordonné d'envoyer à la Cour de *Russie* quatre barriques de vin de *Tockai*, du cru de cette année.

III. On assure qu'ſi le Duc Chrétien Louis de *Mecklembourg* persiste dans le refus de se charger de l'administration des Etats du Duc Leopold son frere aîné, aux conditions proposées, l'Empereur donnera de nouveaux ordres pour la continuation de la Commission Imperiale dans ce Duché. Le 10. & le 11. le Prince Eugene de Savoye fut en confe-

conference avec le Comte de Gui Staremberg, & Mr. de Bartenstein, Secrétaire d'Etat privé, sur les dernières dépêches qu'on avoit reçues de la Cour de France. Le 12. S. A. S. & le Comte de Staremberg allerent en faire raport à l'Empereur à *Neustat*; & le 13. l'Exprés fut renvoyé à *Fontainebleau* avec la reponse de S. M. Les marques extraordinaires de fidelité que les Habitans de *Gratz* & de *Trieste* ont donné à l'Empereur, ont engagé S. M. à leur accorder de très-grands Privileges, & entr'autres la suppression d'une Taxe qui leur étoit imposée depuis l'année 1632, Le Regiment de Cuirassiers du *Hautois* marche vers la *Valachie Imperiale*, & celui de *Veterani* va le remplacer en *Transilvanie*. On parle d'un voyage que fera l'Empereur l'Été prochain à *Ratisbonne* & à *Lintz* dans la *Haute-Autriche*, où des affaires de la dernière importance l'appellent, & que S. M. pourra bien retourner de là à *Gratz*, pour y faire un plus long séjour. On a reçu ici de grosses remises d'*Espagne*; & un Courier qui arriva dernièrement de *Madrid*, y a été renvoyé en toute diligence.

IV. Le 18. sur les sept heures du soir l'Empereur & l'Imperatrice revinrent au Palais Impérial en parfaite santé; & L. M. reçurent d'abord les complimens sur leur heureux retour, de l'Imperatrice Douairiere Amelie, des Archiduchesses, & de toute la Cour. Le 19. au matin le Prince Eugene de Savoye qui étoit à *Gollersdorff* chez le Comte de Schonborn, Vice-Chancelier de l'*Empire*, fut mandé par un Exprés; & à son arrivée l'Empereur tint un Conseil d'Etat, à l'issuë duquel on dépêcha un second Courier au Comte de Sinzendorff, avec de nouvelles instructions sur le dernier projet de Treve proposé, & dont nous avons fait mention ci-dessus. Le 20. la Cour prit le deuil pour la mort de la Rei-

ne de *Sardaigne* : Le 21. L. M. Imp. assisterent aux obseques solennelles qui se firent pour le repos de l'ame de cette Princesse dans l'Eglise des *Augustins* avec beaucoup de pompe & de solennité, & l'après-midi, Elles allerent prendre avec le Prince Hereditaire de *Lorraine*, le divertissement de la chasse du Sanglier à *Ebersdorff*, d'où Elles revinrent le soir fort tard. La dépense & les frais du voyage de la Cour à *Gratz*, & de l'Empereur à *Trieste*, montent, dit-on, à un million 150. mille florins. Le General-Major Baron de Ketler a été fait Commandant de *Brisack*, en la place de feu le General Arnau; & le Régiment vacant par cette mort lui a aussi été donné. On apprend de *Constantinople* que Mr. Dahlman, nouveau Résident de S. M. à la *Porte*, y est arrivé, & que Mr. Dierling, qu'il est venu relever, en est parti pour retourner à *Vienne*, après avoir eu son Audience de congé du Grand Seigneur du Vizir.

V. On va former la Maison du Prince R. Hereditaire de *Lorraine* : les ordres sont donnés pour cela, & pour lui dresser une Cour sur le même pied qu'aux Princes de la Maison d'*Autriche* : c'est une nouvelle preuve de l'estime & de la consideration que l'Empereur conserve pour S. A. Royale, qui s'en rend de plus en plus digne par les belles qualités, le merite, & les perfections qu'on découvre de jour en jour en sa personne. Le 23. ce jeune Prince accompagna l'Empereur à *Jetzing*, où S. M. alla faire ses devotions devant l'Image miraculeuse de la Vierge : au retour il y eut Conseil d'Etat. Le 25. S. M. chassa le Sanglier aux environs de *Laxembourg*, & le 26. il y eut encore Conseil d'Etat, après lequel elle donna Audience à diverses personnes. L'acquisition que le Duc de *Lorraine* se proposoit de faire de la Terre d'*Dag-*
stall

ftall dans le Pays de *Treves*, appartenant au Comte d'Ottinghen, & pour laquelle S. A. R. offroit 400. mille écus, n'aura pas lieu, quoique la Cour Imperiale eut donné pour cela son consentement, & qu'on fut convenu de part & d'autre de tous les articles du Contract; le Pape ayant fait faire des remontrances contre cette aliénation, sur ce que cette Terre est chargée de divers legs pieux, pour lesquels elle est hypothéquée. Mr. Lanczinski, Ministre de *Russie*, fait magnifiquement meubler l'Hôtel qu'il a loué près du Palais Imperial. Le Comte de Harrach part pour la Viceroyauté de *Naples*, & le Comte son fils pour *Ratisbonne*: le Comte de Wolkra est nommé pour faire pendant son absence les fonctions de la Charge de Marechal de la *Basse Autriche*. Les Habitans de *Zeng* en *Istrie*, qui autrefois étoient employés par les Venitiens, pour aller en course sur les Corsaires de *Barbarie*, ont prié l'Empereur de leur permettre d'équiper à leurs frais quelques Galeres, qui en tout tems seront au service de S. M. Imp.; mais on n'a encore pris là-dessus aucune résolution. Le 20. il y eut Conseil Privé sur quelques dépêches que le Comte de Seckendoiff avoit envoyées de *Berlin*. Suivant une liste qui paroît, l'Empereur a actuellement sur pied 160. mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie.

VI. *Ratisbonne*. Les vacances de la Diette generale des Etats de l'Empire finirent le 16. Octobre, & le 14. le Prince de *Furstenberg*, principal Commissaire de l'Empereur, étoit revenu de sa Seigneurie situé en *Suabe*, où il étoit allé faire un tour. L'affaire de *Zwingenberg* fait toujours beaucoup de bruit; & l'intention de l'Empereur est, que ce Fief soit restitué de gré ou de force au Comte de *Gohler*, ou à ses descendants. Le Directoire de *Mayence* diffère de mettre aucune affaire sur le tapis, pour
voir

voir le train que prendra celle-ci; & le Corps Evangelique s'en tient toujours à la déclaration faite de leur *Votum commune*, du 16. Août dernier, qui est, que la restitution du Fief de *Zwingenberg*, ne se faisant pas volontairement, ou en vertu de l'exécution ordonnée par l'Empereur, avant le 9. Novembre prochain, les Ministres de leur Corps ne paroîtront plus au Conseil. Le Duc de Saxe-Weymar a notifié à la Diette la mort du Duc Ernest son frere, & son avenement à la Régence de cet Etat.

VII. *Cassel*. Le Prince Guillaume est revenu à *Cassel* en parfaite santé, du voyage qu'il a fait à *Hannover* avec le Brigadier general Sutton, Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne*, & le Prince George continuë sa route pour se rendre à la Cour du Roi de *Suede* son frere, par *Berlin*, *Hambourg* & *Copenhague*. Le Baron de Dorimberg, Plénipotentiaire du Landgrave au Congrès de *Soissons*, est parti pour s'y rendre. Il y eut le 18. une incendie à *Hallendorff*, petite Ville du Pays d'*Hesse-Darmstat*, qui en trois heures de tems consuma une Eglise, une Ecole, plusieurs autres Edifices publics, & 150. Maisons.

VIII. *Saxe. Dresde*. Le Roi est toujours fort incommodé de sa fluxion au pied, & ne quitte pas la chambre. La Cour a pris le deuil pour la mort de l'Evêque d'*Osnabruck*. Le Chevalier de Saxe, fils naturel de S. M., est revenu d'*Italie*; & le Comte Maurice son frere est parti pour retourner à *Paris*. La Princesse Royale est relevée heureusement de ses couches, & S. A. R., & le Prince Héritaire son Epoux, partirent le 16. pour le Château de *Hubertberg*. On a ordonné une nouvelle levée de Troupes dans cet Electorat. Le Primat & le Sénat de *Pologne* pressent le Roi de retourner dans son Royaume, où sa presence est necessaire; mais on ne croit pas

pas que S. M. puisse entreprendre ce voyage avant le commencement de l'année prochaine.

IX. *Hannover*. On a fait poster trois Régimens d'Infanterie & douze Escadrons entre *Nienbourg* & cette Ville, & deux autres Régimens le long de la Riviere de *Wieser*, pour escorter le Corps du feu Duc d'*Torck*, Evêque d'*Osnabruck*, & le General *Bulaw* est chargé de faire faire tous les préparatifs pour le convoi funebre. Le 13. & le 14. les Seigneurs, & les personnes nommées pour aller à *Osnabruck*, partirent avec beaucoup de Carosses & de Chariots de deuil, & la nuit du 23. au 24. le Corps fut apporté en cette Ville, avec les mêmes ceremonies & le même cortège, que celui du feu Roi de la *Grande-Bretagne* son frere. Il y avoit entr'autres 70. gros flambeaux de cire blanche portés par autant de Bourgeois, & la même nuit on l'inhuma avec beaucoup de pompe dans le Tombeau de la Famille Royale. Il se trouve ici quantité de jeunes Seigneurs Anglois, qui sont venus faire leur Cour au Prince de Galles. Il est arrivé d'*Osnabruck*, sous l'escorte de 50. personnes, cinq chariots chargés d'argent & de meubles précieux, laissés par le défunt Evêque.

X. *Baviere. Munich*. L'Electeur est revenu ici de *Nymphembourg* avec toute la Famille Electorale pour y passer l'Hiver, & la Ser. Electrice qui avoit gardé la chambre depuis ses couches, la quitta le 1. Octobre. Le 16. on fit la ceremonie de baptiser le Prince dont elle étoit accouchée; & ce fut le Duc *Ferdinand de Baviere* qui le tint sur les fonds, en la place du Roi de *France*: Il fut nommé *Joseph - Louis - Antoine - François de Paule - George, Benoît-Marie*. La Bourgeoisie & les Troupes de la Garnison furent sous les armes, & firent pendant la ceremonie, plusieurs salves des Mousqueterie: On fit aussi une
triple

triple décharge du canon des Ramparts. La Famille Electorale dina ce jour-là en public, & le soir il y eut grande assemblée au Palais. Le 10. l'Electeur de *Treves*, arriva de *Manheim* à *Nymphembourg*, d'où il fut conduit le lendemain en cette Ville par S. A. S. E. qui étoit allé à sa rencontre ; sa suite étoit de 65. personnes, & ce Prince a été regalé ici pendant le séjour qu'il y a fait, de tous les plaisirs imaginables & de tous les honneurs dûs à son rang. Le 22. S. A. S. E. partit pour retourner à *Manheim*, & de là à *Worms* par *Augsbourg*, où elle s'est arrêtée six jours.

XI. *Prusse. Berlin.* Le Roi a fait distribuer des Commissions pour des nouvelles levées, avec ordre aux Officiers de se conformer au dernier Règlement touchant les Recrues. Les troupes qui sont en marche vers la *Prusse* vont être suivies de trois Régimens qui ont leurs quartiers à *Magdebourg* & à *Halberstadt* : Le Prince d'Anhalt-Dessau doit, dit-on, se rendre en ce Pays, & le Comte de Fickenstein, Lieutenant-General, ira visiter les magazins qu'on y a dressés : Le General Borck, Commandant de *Stetin*, a aussi ordre de mettre en bon état cette Place, de même que les autres Villes frontieres en *Pommeranie*, & de renfoncer les troupes qui sont dans les petites Isles sur l'*Oder*. Le 27. le Roi partit pour *Dessau* avec peu de suite, où le Prince de ce nom l'a reçu avec tous les honneurs imaginables : on assure que S. M. ira de-là à *Moritzbourg*, pour s'y aboucher avec le Roi de *Pologne* ; & le Baron de Keppel, Ministre d'*Hollande*, attendra son retour, pour prendre son Audience de congé, & retourner à *La Haye*. Le 2. Novembre S. M. & le Prince Royal son fils, revinrent de *Dessau* à *Postdam*.

XII. *Palatinat. Manheim.* Toute la Cour est revenue de *Schwetzinghen* à *Manheim*, pour y passer

passer l'Hiver. Les Régimens de cet Electorat qui étoient sur le pied Impérial, ont été remis sur l'ancien pied, & on travaille à un nouveau Règlement pour prévenir les incendies. L'Electeur de *Treves* est revenu de *Munich* par *Augsbourg* & *Erlangen*.

XIII. *Osnabruck*. Le Comte de Metsch, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur dans le Cercle de la *Basse-Saxe*, s'est rendu ici de *Hambourg*, en qualité de Commissaire de S. M. Imp. Le 4. Novembre le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de cette Ville s'assembla pour procéder à l'Electio[n] d'un nouvel Evêque, & le choix tomba sur l'Electeur de *Cologne*, qui fut unanimement élu & proclamé avec les formalités ordinaires. Ce Prince est de l'illustre Maison de Baviere, & frere de l'Electeur Regnant : A l'âge de 28. ans il est Archevêque & Electeur de *Cologne*, Evêque de *Munster* & de *Paderborn*, d'*Osnabruck*, de *Hildesheim*, & le plus riche Prélat de l'Empire en Benefices : Il se nomme *Clement-Auguste*, né à *Munich* le 16. Août 1700., & succede à *Ernest-Auguste* de *Brunswick-Lunebourg-Hannover*, Duc d'*York*, frere du feu Roi de la *Grande-Bretagne* George I., & Oncle du Roi d'*Angleterre* à present Regnant : Ce dernier étoit de la Religion Protestante, & mourut à *Osnabruck* le 14. Août de cette année 1728. âgé de 54. ans : C'étoit un Prince d'une vertu exemplaire, bienfaisant & extrêmement charitable; il est fort regretté en ce Pays tant des Sujets Catholiques que Protestans, qui ont perdu en lui un bon Pere & un bon Souverain. On doit sçavoir que le Chapitre d'*Osnabruck* est mi-parti de Chanoines Catholiques Romains & Lutheriens, & que le Siège est alternativement occupé par un Prince de l'une & de l'autre Communion, avec cette difference que ceux de la Religion

Protestante sont toujours tirés de l'illustre Maison de *Brunswick*, dans laquelle ce Benefice est héréditaire; son revenu est de 120. à 130. mille rixdales par an.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

I. **D***iffereus Endroits.* On ne doit s'attendre à rien de fort intéressant en *Pologne* avant l'ouverture de la Diette generale, qui n'est différée que par l'indisposition du Roi, qui le retient dans ses Etats d'*Allemagne*. On a fait sçavoir dans tous les Palatinats, que Sa Maj. ne pourra se rendre en ce Pays qu'au commencement de l'année prochaine.

On paroît fort intrigué en *Suede* de ce que les Russes continuent de fortifier leurs Places dans la *Finlande* du côté d'*Helsingfos*. On prépare un transport de Troupes sur la destination desquelles on garde un grand secret, & le Comte de Gallowin, Ministre de *Russie* en cette Cour, en marque de l'inquiétude. La Diette generale des Etats de ce Royaume, ne se tiendra pas cette année, afin d'éviter les troubles que pourroit exciter la proposition de regler la succession de la Couronne. Le Prince George de Hesse-Cassel, frere de S. M., est arrivé à *Helsingneur*, d'où il se rendra à *Stocholm*: on lui destine, dit on, le Generalat des Troupes de ce Royaume. On continuë avec chaleur l'équipement & l'augmentation de la Flotte dans tous les Ports.

Le Roi & la Reine de *Dannemarc* sont revenus
de

de *Friedensbourg* à *Copenhague*, pour y passer l'Hiver. Le General Major Arnauld a été nommé Commandant de *Rensbourg*; & la Charge de Grand Bailly en *Jutlande*, vacante par la mort de Mr. Grabaw, Conseiller de Conference, a été donnée à Mr. le Chambellan de Reventlaw. S. M. a ordonné qu'à chaque Régiment on dresse une liste de tous les enfans des Soldats, & cela pour pourvoir à leur entretien & à leur instruction. Le 20. Octobre sur les 8. heures du soir le feu prit en même-tems en quatre endroits differens de la Ville, & les flammes se communiquerent par tout avec tant de fureur & de rapidité, qu'on ne put en arrêter le cours. L'incendie a duré plusieurs jours, & les deux tiers de la Ville ont été consumés par ce terrible embrasement. On compte plus de 4000. maisons & Edifices publics, Magazins, Eglises, Ecoles & Utiines, entièrement ruinés, & une infinité de personnes qui ont périés sous les ruines: La désolation & la consternation sont inexprimables dans cette malheureuse Ville, qui n'est plus qu'un amas de cendres & de décombres. Toute l'attention du Roi depuis ce terrible événement, se porte à soulager la misere extrême des Habitans, dont la plupart se sont retirés sur les Ramparts avec leurs femmes & leurs enfans, où ils sont à découvert, exposés à la faim & aux injures de l'air. Le Roi va souvent les voir à cheval, pour les consoler autant qu'il est possible, & S. M. leur fait distribuer en sa présence de l'argent, du pain & de la bierre. Le détail que l'on fait de ce grand embrasement, fait frémir, & depuis l'incendie arrivée à *Londres*, on n'a, dit-on, rien vu de semblable. On apprend que 52. des plus belles maisons de la Ville de *Fulburg* en *Jutlande*, ont aussi été réduites depuis peu de jours en cendres, par un semblable accident.

Le Czar est toujours à *Moscow*. On desappareille la Flotte à *Revel* & à *Cronstot*.

A R T I C L E V I I .

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ANGLETERRE , en HOLLANDE,
& aux PAYS-BAS, depuis le mois der-
nier.*

I. **L**ondres. Les jours que le Roi ne prend pas le divertissement de la chasse, Sa Maj. va à pied voir les maisons de campagne situées aux environs de *Windfor* & dans le Parc, & dernièrement Elle alla visiter le fameux College d'*Eaton*. On va augmenter ce Château de quelques nouveaux Appartemens, afin que les Officiers de la Maison de S. M. puissent y loger plus commodément l'année prochaine, & le plan pour ces réparations est déjà tout dressé. Le 7. Octobre il se tint un grand Conseil en présence du Roi, & la résolution y fut prise de proroger encore le Parlement jusqu'au 16. du mois de Decembre prochain: on y fixa aussi à dix mille le nombre des Mamelouks pour le service du Roi l'année prochaine. Quoique le Gouvernement prenne quelque ombrage des grands armemens qui se font en *Espagne* tant par mer que par terre, la confiance de la Nation est cependant si grande dans les forces du Royaume qui sont sur pied, que les fonds publics ont toujours le même crédit, & n'ont du tout point baissé. On a envoyé ordre à Mr. Keene, Ministre de Sa Maj. à *Madrid*, de demander aux Ministres Espagnols la raison de cet armement, dans le tems que toutes les autres Puissances de l'*Europe* concourent unanimement à une paci-

pacification generale. Les parens de la Comtesse de Maar, fille du feu Duc de Kingston, ont obtenu la grace du Comte son Epoux, & cet exemple a encouragé l'Epouse & le Frere du Duc d'Ormond, de solliciter pour lui la même chose: Ces deux Seigneurs sont hors du Royaume depuis plusieurs années, pour s'être attachés au parti du Chevalier de St. George, & avoir eu part à la dernière rebellion. Mrs. Dediche & Jones, très-versés dans les Langues Orientales, ont commencé leurs conférences avec l'Ambassadeur de *Tripoly*, sur le renouvellement de la Paix entre cette Couronne & sa Republique. L'élection d'un nouveau Lord-Maire de la Ville de *Londres*, pour le service de l'année courante, se fit le 9. en faveur du Chevalier Robert Baylis. La Comtesse de Burlington est entrée au service de la Reine, en qualité de Dame d'Honneur.

II. Suivant l'ancien usage, le Roi & les Chevaliers de la Jarretiere, revêtus de l'habit de l'Ordre, firent le 10. leur offrande dans la Chapelle de *St. George* à *Windfor*: S. M. qui en est Grand Maître, mit 100. guinées en or & en argent; les Chevaliers 50. guinées chacun, & le Duc & la Duchesse d'Arquile firent la fonction d'ensevelir les trophées du défunt Roi George I. Quantité de personnes des deux sexes, & entr'autres l'Ambassadeur de *Tripoly*, s'étoient rendus à *Windfor*, pour voir cette cérémonie, & la Cour y fut ce jour-là très-magnifique & très-nombreuse: Ces offrandes sont distribuées ordinairement à 26. pauvres Chevaliers, qui sont ainsi nommés, parce qu'ils sont entretenus & logés dans ce Château. Mr. Edoïard Finck part pour son Ambassade de *Suede*, & le Roi lui accorde une Frégate pour le conduire à *Gottembourg*, d'où il se rendra à *Stockholm* par terre. Le Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur, fait ici une très-belle

figure ; & le Marquis Grimaldi, Envoyé extraordinaire de *Genes* , eut le 11. la premiere Audience du Roi & de la Famille Royale : Son Ex. vient ici complimenter L. M. sur leur avènement à la Couronne de la part de sa Republique. Le 12. il arriva un Exprés de *France* , qui se rendit d'abord à *Windsor* , & qui est, dit on, chargé d'un nouveau projet de Paix, concerté à *Fontainebleau* entre les Ambassadeurs des Puissances Contractantes. Diverses personnes du premier rang ont représenté au Roi étant en son Conseil, le peu de sûreté qu'il y a en cette Ville, à cause des frequens vols qui s'y commettent journellement dans les rues , & S. M. a donné les ordres neecessaires pour arrêter le cours de ces brigandages. On apprend que le 9. le *Berwick* , le *Dragon* , le *Portland* & le *Tigre* , Vaisseaux de guerre qui ont composé en partie l'Escadre du Roi en *Amerique* , arriverent à *Plymouth* , revenans de la *Jamaïque* , d'où ils partirent le 18. Juillet dernier, ayans sous leur convoi huit Bâtimens Marchands chargés pour *Londres* ; & qu'on enrôle en *Ecosse* du monde, pour envoyer peupler les Colonies nouvelles en *Amerique*.

III. Il est certain que le Duc de Ripperda, dont on n'avoit aucune nouvelle depuis son départ d'*Oporto* , est arrivé en ce Pays , ayant été obligé par le mauvais tems, qui l'avoit poussé sur les Côtes d'*Irlande*, de mettre pied à terre à *Coreck*. On est informé que le 15. il arriva à *Exeter* avec la servante & les deux autres personnes qui ont facilité son évasion du Château de *Segovie* ; qu'il y passa la nuit chez le Capitaine Weale , & que le lendemain de grand matin il en partit en Carosse pour *Londres* : le 19. ce Seigneur y arriva ; il occupa le logement qu'on lui avoit loué dans le Parc de *Saint James* , & fit d'abord donner avis de son arrivée au
Che-

Chevalier Walpole. Mr. Camo est revenu de *Brauxelles*, & a repris son poite d'Agent du Duc de *Parme*; ce Prince ayant écrit depuis peu une Lettre de justification au Roi, sur ce qui s'étoit passé à l'égard du Chevalier de St. George, que Son A. Ser. n'avoit, à ce qu'elle marque, invité à ses nôces, que comme proche parent de la Duchesse son Epouse, & non par aucune autre distinction qui pût déplaire à S. M. Brit. Le 22. on celebra à *Windsor* par une fête des plus magnifiques, l'anniversaire du Couronnement de L. M., & à *Londres* par le son de toutes les Cloches, des décharges du Canon de la *Tour* & du *Parc*, & par des illuminations, des feux, & d'autres réjouissances publiques: Le 21. la statue du Roi, faite aux dépens de la Ville, par le fameux Sculpteur Rysbrach d'*Anvers*, fut placée à la Bourse Royale, auprès de celle du Roi George I.: elle surpasse en beauté toutes celles des Rois ses Prédecesseurs, excepté celle de Charles II. On se plaint beaucoup des hostilités que les Armateurs Espagnols ont commis, & commettent encore contre les Bâtimens Anglois en *Amerique*; & les Directeurs de la Compagnie du *Sud* ayant reçu avis que le Gouverneur de *Cartagene* refusoit d'y admettre leurs Facteurs, conformément aux articles préliminaires qui lui avoient été communiqués, tinrent le 23. une assemblée extraordinaire, où on résolut d'envoyer une Députation à *Windsor*, pour se plaindre de ce procédé au Secrétaire d'Etat, & le prier de demander à la Cour de *Madrid* les ordres nécessaires pour cette admission. Depuis le commencement de ce mois il est arrivé dans la *Tamise* plus de 200. Bâtimens Marchands revenans des *Indes Occidentales*, d'*Italie*, d'*Espagne*, de *Portugal*, &c. Le Vaisseau de guerre le *Suffex* part pour le *Détroit*, chargé de nouvelles instructions pour le Vice-Amiral

ral Cavendish. Les instrumens pour l'acquisition de la *Caroline* étans prêts & signés, le Roi va nommer un Gouverneur pour cette Colonie.

IV. Le 26. le Parlement se rassembla, & fut encore prorogé par commission jusqu'au 16. Decembre. Le Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur, ayant reçu avis de *Vienne*, que la Paix étoit conclüe entre S. M. Imp. & la Régence de *Tripoly*, le fit d'abord notifier à *Cossum Hojah*, Envoyé de cette Republique : Le 24. ce dernier vint complimenter là dessus S. Ex. qui le retint à diner, & le soir elle lui envoya quelques rafraichissemens. La Reine a eu une legere attaque de goutte : S. M. a déclaré le Lord Guillaume Beauclair son Vice-Chambellan ; & le Roi a accordé à la Comtesse de Lincoln la jouissance de la Charge de Tresorier de sa Maison, qu'exerçoit le feu Comte son Epoux. Mr. George Woodward part pour aller résider auprès du Roi de *Pologne* ; & le Capitaine Woods Rogers a été pourvû du Gouvernement de l'Île de *Bahama*, à la place du Capitaine Phenny. Un des Vaisseaux revenus dernièrement de la *Jamaïque*, a rapporté une Tortuë verte, qui a été présentée au Roi à *Windsor*, & qui est une des plus belles qui se soit vûë en *Angleterre*. On attend à tous momens le reste de l'Escadre du Roi qui étoit en *Amerique*, & qui consiste en 4. Vaisseaux de guerre, sçavoir, le *Lenox*, le *Lion*, le *Nottingham*, & le *Greyhound*, avec la Chaloupe le *Spencer* ; mais le Capitaine St. Loë, qui commande cette Escadre depuis la mort du Contr'Amiral Hopson, reste à la *Jamaïque*, pour prendre le Commandement de celle qui y fut dernièrement envoyée, & montera le *Plymouth*, Vaisseau de guerre de 60. pieces de Canon. Le 2. Novembre on mit en Commission les Vaisseaux de guerre le *Shurk*, le *Wenchelsea*, & le *Tartare* ; &

on fait de grands préparatifs pour un nouvel armement naval. On parle de plusieurs naufrages sur les Côtes de ce Royaume & dans la *Manche*.

V. Le Roi, la Reine, & toute la Famille Royale, revinrent le 4. sur les 2. heures de l'après-midi de *Windsor* à *Londres* en parfaite santé, s'étans arrêtés environ une heure à *Kensington*, pour se promener dans les beaux Jardins de cette Maison Royale : le 5, la Cour fut fort nombreuse au Palais *St. James*, les Seigneurs & Dames, & les Ministres Etrangers s'y étans rendus pour complimenter L. M. sur leur heureux retour. La Reine a donné à l'Epouse du Chevalier Robert Walpole, son portrait enrichi de diamans de prix ; & le Chevalier Hans Sloane a fait présent à cette Princesse d'un oiseau rare qui a été apporté de *Borneo* aux *Indes Orientales*, & qui parle mieux qu'un Perroquet. Les Juges de Paix de la Cité de *Westmunster* ont fait publier leur nouveau Reglement, pour arrêter le cours des vols dans la Ville de *Londres* & aux environs. Sur les plaintes réitérées que les Négocians de la *Jamaïque* & des autres Colonies Angloises de l'*Amerique* ont faites au Gouvernement, au sujet des courtes que font les Armateurs Espagnols, & de l'enlèvement de leurs Vaisseaux, comme sic'étoit en tems de guerre, la Cour a accordé à tous les Bâtimens Marchands des Lettres de repesailles, & a envoyé ordre à tous les Vaisseaux de guerre qui sont en mer, de les soutenir en execution de ces Lettres. Le Comte de Kilnoul va à *Constantinople* en qualité d'Ambassadeur de S. M., & le Comte de Gallowin viendra, dit-on, au contraire ici, pour complimenter le Roi & la Reine sur leur avènement à la Couronne, de la part de l'Empereur de *Russie*. Le 6. la Princesse Amelie revint de *Bath*. Le Duc de Ripperda est toujours *incognito* en cette Ville.

VI.

VI. *Hollande*. Le 13. Octobre les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblèrent. Le Comte de Königseck - Erps , Envoyé extraordinaire de l'Empereur , ayant été relevé par le Comte de Sintzendorf , a pris congé de L. H. P. par un Memoire qu'il leur presenta dernièrement , & les Etats Generaux lui ont fait le present accoutumé. S. Ex. partit le 19. & va remplacer à *Madrid* le Comte de Königseck son Oncle qui retourne à *Vienne*. Le corps de feu Mr. le Resident Pestors a été transporté de *Bruxelles* à la *Haye*, à bord d'un Yacht de l'Etat , & il a été inhumé sans pompe comme il l'avoit souhaité. Le Baron de Keppel a demandé d'être rappelé de *Berlin* , & Mr. d'Assendelft , qui réside à la Cour de *Dannemarc* , est proposé pour aller remplacer Mr. Pestors à *Bruxelles*. Le Colonel Pierre de la Roque a été fait Commandant de *Hulst* à la place de feu Brigadien Zouteland ; Mr. de Sichterman Quartier-Maitre general de la Cavalerie de l'Etat , Gouverneur de *Grave* , & Colonel Commandant le Regiment de Nassau , a été fait Colonel du Regiment d'Infanterie du feu Baron de Leves , & sa place de Colonel Commandant le Regiment de Nassau , a été donné à Mr. Withman. Le 29. les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent jusqu'à leur Assemblée ordinaire du mois de Novembre.

VII. *Pays-Bas*. Le 20. Mr. Chaillot de Joinville arriva à *Bruxelles*, en qualité de Resident de la Cour de *France* , & ce nouveau Ministre eut le 22. sa premiere Audience de la Serenissime Archiduchesse , à laquelle il délivra ses Lettres de Créance. On dit que par ordre de la Cour , on a discontinué à *Ostende* , l'armement de l'*Imperatrice* & de l'*Espérance*, Vaisseaux de la Compagnie des *Indes*.

A R T I C L E V I I I.

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts,
des Princes & autres Personnes illustres ,
dépous le mois dernier.*

I. Naissances. Madame Cadogan , Epouse du Lord de ce nom , accoucha le 10. Octobre d'un fils à *Londres*.

La Duchesse d'Harcourt est accouchée d'un fils à *Paris*.

La Comtesse de Shrewsbury , d'un fils à *Londres*.

Le 13. la Princesse Altiers accoucha à *Rome* d'une fille.

La Comtesse Epouse du Comte Ferdinand de Daun , est accouchée d'un fils à *Milan*.

Le 8. Novembre la Comtesse de Kinski , Epouse de l'Ambassadeur de l'Empereur à la Cour du Roi de la *Grande Bretagne* , accoucha heureusement d'un fils à *Londres*.

II. Mariages. Le Comte André Savioli , fils aîné du General des Postes Imperiales à *Venise* , a épousé à *Bologne* la Marquise Sentana.

Le Landgrave de Hesse Hombourg épousa à *Sarbrugg* le 25. la Comtesse Douairiere de Nassau *Sarbrugg*.

Le Prince Chigi épousa à *Rome* la Princesse Anne Colonne.

Melady Henriette de Renlinck a épousé à la *Haye* le Lord Limerick.

Le Baron Stein, Colonel-Commandant le Regiment de Cuirassiers du Prince de *Portugal* , va épouser à *Bruxelles* Mademoiselle de Vatteville , l'une des filles d'honneur de la S. Archiduchesse.

III. *Morts.* Le 2. Octobre la Comtesse de Kvenhuller mourut à *Vienne*.

Le troisième fils du Prince de Carboignano est mort à *Milan*, âgé de 17. ans.

La Marquise de Berhingen, sœur des Ducs d'Aumont, est morte à *Paris*.

Mr. Bernard de la Monnoye, l'un des 40. de l'Académie Française, si distingué par son érudition, & son amour pour les belles Lettres, est mort à *Paris* âgé de 88. ans.

Le célèbre Pere Diaz Espagnol, de l'Ordre de Saint François de l'Observance, est mort à *Rome* dans le Couvent d'*Ara-Coeli*.

Le 9. mourut dans son Château d'*Aulnoi* près *Nomeni* en *Lorraine*, le Comte des Armoises de Bouvigni, Marquis d'Aulnoi, &c. ci-devant Gouverneur de S. A. le Prince Royal Her. de *Lorraine*, & Envoyé extraordinaire de S. A. R. à *Vienne*.

Jacques Cecil, Comte de Salisbury, &c. Grand Senechal d'*Hereford*, mourut le 19. à sa Terre de *Hulfield* dans le Comté d'*Hereford*.

Le 15. mourut à *Prague* le Comte Charles-Joseph de Trautmansdorff.

Mr. Cocq, General-Major de Cavalerie au service de l'Etat d'*Hollande*, mourut à la *Haye* le 30.

La Marquise de Rambures est morte à *Paris*, âgée de 25. ans.

La Marquise de Lignieres-Colbert est morte de la petite vérole sur sa Terre d'*Anet*.

Le Comte d'Alsteres, Grand d'*Espagne*, est mort à *Sarragosse*.

Mr. d'Argenson Archevêque de *Bordeaux* est mort dans son Diocèse.

TABLE GENERALE

*Des principales matieres contenues dans le Tome
XLIX.*

A

A <i>Llemagne.</i>	51. 137. 215. 289. 369. 448
<i>Angleterre.</i>	67. 152. 230. 304. 383. 460.
<i>Arrêt du Conseil d'Etat du Roi de France qui flê- trit l'Ecrit intitulé, Consultation des Avocats de Paris &c.</i>	162 241
<i>Articles & conditions de paix accordées par le Roi de France à la Régence de Tunis ,</i>	205

B

B <i>Arbarie,</i>	99 180 259 343 413
<i>Boheme,</i>	62
<i>Bologne ,</i>	33 110 191
<i>Bref du Pape qui défend la lecture d'un Ecrit inti- tulé Consultation des Avocats de Paris, &c.</i>	105

C

<i>Cadix ,</i>	19 96 176 256 411
<i>Cassel ,</i>	61 148 454

D

D <i>Annemarc ,</i>	64 150 227 299 378 460
<i>Declaration du Cardinal Gualthieri touchant la Constitution ,</i>	25
<i>Decrets du Roi de Portugal , au sujet des broüille- ries avec la Cour de Rome 177. du Conseil Au- lique touchant l'exécution de Zwingenberg ,</i>	222
<i>Discours du Marquis de Bonac , Ambass. de France , aux Députés des Cantons Suisses 89. du Comte de Sintzendorff , Ambassadeur de l'Empereur , à l'ouverture du Congrès de Soissons 117. du Car- dinal de Fleury ,</i>	118

E

E <i>Empereur (*) son arrivée à Gratz 215. relation de l'entrée de S. M. I. id. son départ pour Trieste 292. son retour à Gratz ,</i>	370
<i>Enigmes ,</i>	

Table des Matieres.

Enigmes,	13 88 166 246 334 405
Espagne ,	14 92 173 251 335 406
F	
Florence,	32 112 191 350 422
France,	37 115 196 271 358 426
Francfort ,	62 374
G	
Genes ,	35 112 189 265 351 422
Gibraltar ,	20 179 258
H	
Hambourg,	228 302 379
Hollande ,	73 156 235 309 389 466
Holstein ,	62 379
I	
Italie ,	23 100 183 261 345 415
Jamaïque ,	257 410
Lettre de douze Evêques de France au Roi pour la défense de Mr. de Senz 3. 81. du Comte de Maurepas à l'Evêque de Troyes 212. reponse de ce Prélat au Roi 213. Lettre des Cardinaux & Evêques de France au Roi 321	401
Litterature ,	3 81 161 241 321 401
Livourne ,	32 110 267 423
Lorraine ,	134
Loüis XV. son Ordonnance portant ordre de congé- dier la moitié des Milices ,	286
M	
Milan ,	36 114 192 269 355 424
Moscow ,	65 151 229 302 380 460
N	
Naisances, Mariages, Morts ,	76 157 235 312
	392 467
Naples ,	31 108 188 266 350 421
Noailles (le Cardinal de) son Mandement pour l'heu- reuse délivrance de la Reine 196. autre pour en remercier Dieu 364. autre pour son acceptation de la Bulle <i>Unigenitus</i> ,	444

Table des Matieres.

Nord, 63 149 226 297 376 458

O

Osnabruck, 295 375 457

Ouverture du Congrès de Soissons 117. liste
des Ambassadeurs des Puissances, 121

P

Arme, 113 182 268 353

Palatinat, 61 373

Paris, 47 130 211 285 366 441

Pays-Bas, 75 157 234 310 391 466

Petersbourg, 66 151 229 303 382

Pologne, 63 149 226 297 376 458

Portugal, 20 97 177 258 342 411

Prusse, 60 145 373 456

R

Atisbonne, 58 373 457

Reponse du Ministre de l'Empereur au Memoire
presenté au Congrès de Soissons par celui d'Hol-
lande, 278

Ripperda (le Duc de) son évafion du Château de
Segovie, 338

Rome, 23 100 183 261 345 415

S

Axe, 58 147 375

Soissons (ouverture du Congrès de) 117. liste
des Ambassadeurs 121. reglement pour la police
du Congrès, 122

Suede, 63 226 298 377

Suisse, 36 114 193 270 355 425

T

Urin, 35 114 193 354

V

Enise, 33 111 190 269 351

Vienne, 51 137 293 370 448

FIN.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreae Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreae Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quoruncunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORNTHAL.